Our Children -

Keepers of the Sacred Knowledge

Final Report
of the Minister's National Working Group
on Education

December 2002

This report was written by the Minister's National Working Group on Education as commissioned by the Department of Indian Affairs and Northern Development Canada

"We (the Minister's National Working Group on Education) believe that strong cultural identity and equally strong individual academic performance will create First Nations citizens who walk with ease and confidence in two worlds."

– Final report of Minister's National Working Group on Education, Introduction p.1

Cover photo by Fred Cattroll

103-05122/

TABLE OF CONTENTS

TRANSMITTAL LETTER i

INTRODUCTION 1

BACKGROUND 4

SOME SUCCESSES 8

THE VISION 9
- MAKING THE VISION A REALITY 9
- JURISDICTION 10
- INFRASTRUCTURE 11
- FUNDING 14
- FACILITATING THE PROCESSES 16

QUALITY IN FIRST NATIONS EDUCATION 17
- INDIGENOUS KNOWLEDGE 17
- LANGUAGE AND CULTURE 18
- PARENTAL AND COMMUNITY PARTICIPATION 19
- EARLY CHILDHOOD DEVELOPMENT 21
- SPECIAL NEEDS EDUCATION 22
- GIFTED EDUCATION 23
- TEACHER RECRUITMENT, TRAINING AND RETENTION 24
- POST-SECONDARY EDUCATION 29
- RACISM 30

THE ROLE OF INAC 33

THE ROLE OF THE PROVINCES AND TERRITORIES 35

CONCLUSION 39

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS 40

ANNEX 1 - LIST OF MNWGE MEMBERS 47

ANNEX 2 - REPORTS COMMISSIONED BY THE MNWGE 49

ANNEX 3 - MNWGE TERMS OF REFERENCE 51

Minister's National Working Group on Education

Ottawa, Ontario
December 12, 2002

The Honourable Robert D. Nault, P.C., M.P.
Minister of Indian Affairs and Northern Development Canada
Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street, North Tower
Gatineau QC K1A 0H4

The Honourable Stephen Owen, P.C., M.P.
Secretary of State for Indian Affairs and Northern
Development Canada
House of Commons
Ottawa ON K1A 0A6

Dear Minister Nault and Secretary Owen:

It is our pleasure to provide you with the attached final report of the Minister's National Working Group on Education entitled *Our Children - Keepers of the Sacred Knowledge.*

Following our appointment in June, we have met five times and commissioned a series of research reports which are referenced in the final report.

We have engaged in in-depth analysis and discussion to develop a series of recommendations that will help to establish a holistic, high-quality First Nation education system, grounded in indigenous knowledge. This education system will equip our children with the necessary knowledge, skills and confidence to be full participants in their own First Nation communities and Canadian society.

It is the sincere wish of the Minister's National Working Group on Education that the Canadian government, in collaboration with First Nations and other educational partners, implement our recommendations to foster excellence in First Nation education and improve the educational opportunities and outcomes of First Nation learners which is a goal we all share.

Sincerely,

Deborah Jeffrey

Corinne Mount Pleasant-Jetté

Co-chairs, Minister's National Working Group on Education

INTRODUCTION

This report is presented to the Minister of Indian Affairs and Northern Development without prejudice to the existing and ongoing negotiations in First Nations education.

Throughout history, Aboriginal parents and community leaders have expressed the will and aspirations of the Aboriginal community concerning the education of their children. *They want education to prepare them to participate fully in the economic life of their communities and in Canadian society. But this is only part of their vision. Presenters told us that education must develop children and youth as Aboriginal citizens, linguistically and culturally competent to assume the responsibilities of their nations. Youth that emerge from school must be grounded in a strong, positive Aboriginal identity. Consistent with Aboriginal traditions, education must develop the whole child, intellectually, spiritually, emotionally and physically.*[1]

First Nations youth must possess the knowledge and skills of contemporary society in order for them to build strong First Nations communities and economies as well as to contribute to Canada's overall economy.

First Nations citizens should be nurtured, developed and educated in a structured and safe educational environment where the school community reflects excellence and aims at nurturing and supporting these values and beliefs. We (the Minister's National Working Group on Education) believe that strong cultural identity and equally strong individual academic performance will create First Nations citizens who walk with ease and confidence in two worlds.

Any nation's health and vitality is linked directly to its ability to provide meaningful educational opportunities to its people. Our future as a nation and as First Nations will depend considerably

---

[1]Royal Commission on Aboriginal Peoples. 1996. **Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Volume 3 - Gathering Strength.** Ottawa: Minister of Supply and Services. pp. 433-4.

on our citizens' educational achievements and successes. Healthy and sustainable First Nations communities depend on the quality of education programs and services for their members.

Right now, our future as First Nations represents a challenge. First Nations education is in a crisis. With some outstanding exceptions, there is no education system, no education accountability, no goals or objectives and First Nations parents, elders and education leaders lack the authority and the means to remedy the crisis as administered by the federal and provincial and territorial governments. First Nations need to be viable and accountable decision-makers in the planning and implementation of programs designed for excellence in education.

A multitude of reports and studies have been consistent in their recommendations concerning First Nations education. First Nations must have the resources and the means to design, develop and deliver life-long education, on- and off-reserve. Now is the time to act. The potential of our people in so many areas – the social, economic and cultural progress of First Nations communities; the strategic development of Canada; internationally, as members of a worldwide network of Indigenous Peoples – has yet to be fully realized.

Our collective potential and future as First Nations rests with respect for First Nations Natural Law and the redefinition of First Nations education. The Natural Law of First Nations people affirms the responsibility and respect that lies with the present and future generations, as our children are carriers of the language and culture.

Too often in the past, children from First Nations communities endured an education that deliberately or unintentionally attempted to assimilate them. Today, little has changed. Children from First Nations communities have been educated without any respect or regard for their cultures, languages and diverse histories. The enormous gap between who First Nations are and the education they receive has been expanding now for more than two centuries.

We believe that this cultural disconnect must be eliminated and replaced quickly with a thoughtful and action-oriented strategy for First Nations education. This new education strategy would celebrate our diverse cultures and languages, recognize our histories and communities, focus on student academic success, and reinforce quality through its teachers, curricula, student evaluations and education outcomes.

We also believe that there must be a definitive and legal role for First Nations in all aspects of education, including decision-making, planning, implementation and evaluation of education policies and programs in First Nations education from early childhood to post-secondary. Control of First Nations education is integral to the inherent right of First Nations to govern themselves.

First Nations ownership of their learners' education is a crucial theme that is woven throughout our report. We believe that this ownership extends to our learners who attend provincial and territorial schools. We address at length what constitutes First Nations ownership of education and in so doing we believe that our recommendations will create parity of opportunity for First Nations learners where none exists today and lead to academic success in which we can all take pride.

BACKGROUND

The Minister of Indian Affairs and Northern Development invited the MNWGE to provide options on strategies and measures required to foster excellence in First Nations elementary-secondary education and to reduce the gap in academic results between First Nations students and other Canadians. The work of the MNWGE is part of the Minister's Education Renewal Initiative and it paves the way for input and active involvement of First Nations parents, elders, and leaders. This report concludes our mandate.

Our report has numerous precedents. In 1968 "A Study of the Contemporary Indians of Canada" (the Hawthorn Report)[2] referred to the inequality of Indian education in Canada and three chapters focussed on what was required to improve education outcomes in First Nations communities.

In 1976 the Task Force on the Educational Needs of Native Peoples reported to the Minister of Indian Affairs and Northern Development and the Ontario Minister of Education that *...any educational system will continue to be unsatisfactory, until the responsibility for education and the potential for improvement in that education is in the hands of the Native peoples themselves.*[3]

---

[2]Hawthorn, H. 1967. **A Survey of Contemporary Indians of Canada, Volume II.** Ottawa: Queen's Printer.

[3]**Task Force on the Educational Needs of Native Peoples.** Presented in 1976 by the Grand Chiefs of Ontario jointly to Minister of Education of Ontario and the Minister of Indian Affairs and Northern Development.

In 1988 the Assembly of First Nations produced a report "Tradition and Education".[4] It represented over four years of research and discussions on First Nations education and included four volumes of recommendations on jurisdiction, resourcing, management and quality.

Other more recent studies, reports and government statements refer directly to the need to reform First Nations education.

In 1998, "Gathering Strength – Canada's Aboriginal Action Plan" indicates that *[Aboriginal youth] leave the school system without the necessary skills for employment, and without the language and cultural knowledge of their people.*

The 1998 federal Agenda for Action with First Nations refers to *Investing in Aboriginal education ..... to improve the quality of education ....*[5]

The 2000 Auditor General's Report, Chapter 4 included the comment, *We believe that success in providing education to Indian students can be achieved only if their needs and aspirations are appropriately identified and served by an* ***education system*** *[emphasis added] that is designed to meet them.*[6]

---

[4]National Indian Brotherhood, Assembly of First Nations, 1988. **Traditions and Education, Towards a Vision of Our Future (Volumes 1,2,3)**. Ottawa: Assembly of First Nations.

[5]**Gathering Strength – Canada's Aboriginal Action Plan**. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services. 1997.

[6]Auditor General, April 2000. **Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons. Chapter 4: Indian and Northern Affairs Canada - Elementary and Secondary Education**. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada.

Chapter 5 in the report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples summarized a range of well-researched topics on Aboriginal education to emphasize the need for essential reforms to achieve more equitable student academic achievements.[7]

The 2002 Speech from the Throne identified the objective of the government to improve educational outcomes for First Nations children.[8]

We respect the work and share the objectives of these recent and earlier reports and documents. They represent a body of evidence for reforming First Nations education that is substantive and continuous. However, to date, there has been very limited or no political will to implement these changes. Educational success for First Nations young people is more important today than ever before.

In 15 years, First Nations students will represent between 25% and 50% of the entire elementary student population in several provinces and territories. In four years, the Aboriginal workforce will be just shy of one million people, with young men and women under the age of 35 representing the bulk of that number. Success in school and post-secondary institutions means jobs for graduates. However, in 1999-2000, INAC statistics indicate that the high school graduation for on-reserve First Nations students was only 32.1%.[9] We recognize that this statistic reflects the number of First Nations students entering and exiting a graduating grade and not the cohort number entering grade one and graduating at the appropriate year. The employment prospects for First Nations young people will be almost non-existent as the Conference Board of

---

[7]Royal Commission on Aboriginal Peoples. 1996. **Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Volume 3 - Gathering Strength.** Ottawa: Minister of Supply and Services.

[8]**Speech from the Throne to Open the Second Session of the Thirty-Seventh Parliament of Canada**. Spetember30, 2002.

[9]Department of Indian Affairs and Northern Development, 2002. **Basic Departmental Data 2001**. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada. p37.

Canada in 1998 estimated that for half of the jobs created in Canada a secondary school diploma will become the bare minimum for employability.

Nationally, this low level of academic achievement underscores the urgency to reform First Nations education and fuels our concerns over the critical state of First Nations education.

SOME SUCCESSES

It is important to acknowledge several efforts by First Nations to achieve positive changes in education. For example, The National Indian Education Council of the Assembly of First Nations, working closely with the First Nation Education Council (FNEC) in Quebec, produced a substantive analysis of Special Needs for First Nations students that resulted in budget increases to First Nations schools and education authorities.

Several regional organizations have emerged to provide leadership and an environment to respond proactively to many issues in First Nations education. The First Nations Education Steering Committee (FNESC) in British Columbia, the Mi'kmaw-Kina'matnewey in Nova Scotia and the First Nations Education Resource Centre in Manitoba as well as strong education components in several provincial and territorial First Nations organizations and treaty organizations have served their constituents by assembling teams of First Nations educators and professionals to take progressive actions for a range of education issues.

There are several examples of innovative First Nations urban secondary schools and immersion schools on-reserve, as well as emerging on-line e-learning communities that are addressing the needs of remote communities, where First Nations cultures are celebrated in a positive and supportive learning environment. The Amiskwaciy Academy in Edmonton and the Onion Lake Immersion School in Saskatchewan are excellent examples of First Nations schools where First Nations cultures are successfully infused throughout the education program.

As vital and important as these examples are, they are vastly outnumbered by the unresolved education issues that inhibit progress and remind us that a considerable amount of work remains to be done. But they also indicate that positive and healthy changes in First Nations education are achieved under the leadership and direction of First Nations parents, elders and communities.

THE VISION

According to First Nations Natural Law, we believe that every First Nations learner is gifted. We believe that every First Nations learner must have access to an education from early childhood to post-secondary. That education must be characterized by quality and excellence of instruction, appropriate academic content, safe learning environment, and adequate professional and fiscal resources. That education must be equal to or exceed the standards of education received by other Canadian learners. Moreover, a First Nations education system grounded in the wisdom of Indigenous knowledge, that respects the vision of parents and elders and reinforces the teaching of language and culture will measure its success through the development of caring and respectful people who are valued contributors to their communities and live in harmony with their environment.

Our vision is a holistic, quality First Nations education system that begins in early childhood and includes adult education and training and post-secondary education, where the weight of education decision-making rests with First Nations in an appropriately funded infrastructure where parents, elders, professionals and leaders at the community, regional and national level come together to plan their learners' education.

We also envision a First Nations education system where parents, elders, education leaders, and other members of First Nations communities are responsible for identifying the goals and objectives of their learners' education to help create culturally and linguistically competent learners.

MAKING THE VISION A REALITY

Realizing the vision requires three immediate actions: transferring the jurisdiction for education to First Nations; creating a First Nations education infrastructure with supporting mechanisms

that enable First Nations to exercise education jurisdiction; and a revised education budget that reflects the actual costs of a comprehensive First Nations education renewal and reform.

These three actions are interconnected and interdependent. The key to successfully transforming First Nations education requires that the three principal recommendations on jurisdiction, infrastructure and funding be implemented simultaneously.

JURISDICTION

We believe the jurisdiction that First Nations require to govern and manage the education of their learners should be exclusive and all encompassing. This translates into total and complete control over lifelong learning for all First Nations learners regardless of where they reside or where they attend school. Given the reluctance of provincial and some territorial authorities to recognize First Nations jurisdiction over education, First Nations education authorities, parents and elders would have the unencumbered legal authority to negotiate the appropriate education agreements and arrangements with provincial and territorial authorities to improve educational opportunities for their members.

The review of the literature and recent education negotiations by several regional First Nations reinforce the importance that the MNWGE and First Nations place on First Nations ownership of education. Without jurisdiction, First Nations cannot legally determine basic requirements for their learners' education such as curricula, language of instruction, education standards (academic, space, etc.) teacher qualifications, the school calendar and pedagogical methods, or the creation of more First Nations schools and education facilities.

Jurisdiction allows for accountability for academic results, system performance, teacher performance and school evaluations. First Nations require the support and means to monitor and audit the education of First Nations students, on and off-reserve. If academic results and

outcomes are unsatisfactory, parents, elders and leaders must first know who is responsible and then they must have access to the authority and power to apply accountability measures.

Putting jurisdiction for First Nations education in the hands of First Nations is a critical first step to making our vision a reality. Therefore, we recommend that:

1. **Canada commit to jurisdictional discussions with First Nations concerning lifelong education for First Nations learners on and off reserve. This shall include capacity building at the community and regional level that would encompass a strategy and resources for implementation. Steps should be taken immediately to enhance or develop First Nations organizations that would facilitate this process.**

We believe that the process should be led and implemented by First Nations with the appropriate support of the Minister, INAC and other federal officials. The process should:

- prepare options for establishing First Nations jurisdiction;
- establish benchmarks and an operational plan for transfer of jurisdiction;
- support First Nations to determine the appropriate option for jurisdiction;
- respect the diversity of First Nations, the existing and evolving models of jurisdiction in First Nations education, and the current regional negotiations on jurisdiction in First Nations education; and,
- conclude the transfer of jurisdiction within a five year time frame.

INFRASTRUCTURE

Our second recommendation addresses the need for an education infrastructure that enables First Nations at the community and regional levels to design, develop and manage a First Nations

education system that is holistic and inclusive from early childhood to post-secondary and at the same time to exercise the rights and responsibilities that jurisdiction would confer upon them.

Our vision of an education infrastructure is basically a structural framework – a system – with resources, i.e., professionals, facilities, technical and research capacities, and decision-making structures at the community and regional levels that facilitate parents, elders, educators and leaders taking active roles and decisions on every facet of First Nations education.

The primary purposes of a First Nations education infrastructure would be to:

- govern, operate and account for quality in First Nations education concerning:
  - early childhood development programs, elementary and secondary schools and First Nations post-secondary institutions, on and off reserve;
  - school administrators and teachers;
  - school boards, superintendents and trustees.
- participate in the governance of other post-secondary institutions;
- develop education standards;
- include an education auditing function;
- research, plan and implement a quality First Nations education system from early childhood to post-secondary, including adult education and vocational training;
- establish and coordinate education data gathering and reporting;
- implement education policies, regulations and education laws;
- establish benchmarks, performance indicators and an operational plan for establishing an education infrastructure;
- provide and support a framework for First Nations parents to exercise jurisdiction in education; and,
- provide support for increased programs and services for parental participation.

Canadian parents and students benefit from their systems of education – from local parent councils, school boards or districts, a range of educational organizations, Ministries of Education with their vast planning and research resources and the Council of Ministers of Education (Canada). It is essential that First Nations have the same secondary and tertiary levels of educational support mechanisms that a quality system of education provides. Without this system, it is almost impossible to narrow the gap in academic results of First Nations students and other Canadian students.

We recommend that:

2. **The Minister begin immediately a process to create a First Nations education infrastructure that encompasses decision-making structures, administrative capacity and program design and delivery capability at two levels: First Nations communities and regional education bodies.**

3. **To improve the quality of First Nation programs and services in the long term, government funding be integrated and delivered under education programming at the community level. In particular, Early Childhood Development funding and programming should be transferred from Health Canada and Human Resources Development Canada and delivered through education programs. An improved, integrated process would result in streamlined reporting for First Nations communities.**

We believe that this process should also be led and implemented by First Nations with the appropriate support and resources from the Minister, Indian and Northern Affairs Canada (INAC) and other federal departments and officials. The process should focus immediately on the infrastructure components at the community and regional levels.

FUNDING

We believe that increased funding for First Nations education is essential for the development and implementation of a quality, holistic education and a First Nations comprehensive education system.

There is an erroneous perception that recent annual budgets for First Nations education are more than adequate to meet the needs of First Nations students. But the misconception should not obscure the reality – First Nations education is under-supported and under-resourced. First Nations schools operate largely independently without a systematic supportive infrastructure to enable parents and educators to address broader educational issues collectively. This situation has produced several generations of chronically under-educated First Nations young people who have been denied an opportunity to achieve their full potential. Funds intended for the education of First Nations learners must be used in a fully transparent and accountable process for education purposes.

We believe that putting jurisdiction for First Nations education in First Nations hands and creating an education infrastructure where none exists today will produce parity in education outcomes. More resources, time and the implementation of the following recommendations will also be essential to achieving that objective.

Therefore, we recommend that:

4. **The Minister and First Nations, working with departmental and other officials, identify the real and projected costs of a First Nations holistic education system with a special focus on:**
   - **costs associated with First Nations jurisdiction and jurisdictional issues in education;**

- **costs to establish and maintain a First Nations community and regional education infrastructure;**
- **costs of a quality First Nations education including:**
  - **assessment, review and remediation of student achievement levels;**
  - **additional new dollars to offset the inequities and changing requirements, such as the salaries and compensation benefits of teachers and staff in First Nations schools;**
  - **educational facilities that are safe, well-equipped, well-maintained and culturally appropriate, and reflect Indigenous knowledge in the physical structure of the building (e.g., including space in schools for parents and elders, as well as for early childhood development);**
  - **education dollars from First Nations communities to the provinces and territories for students attending provincial and territorial schools;**
  - **First Nations developed and approved language instruction and curricula;**
  - **culturally relevant curricula for all subject areas that are developed and approved by First Nations;**
  - **curricula and resources designed to address the identified weaknesses in mathematics, sciences and literacy; and,**
  - **the development of culturally appropriate pedagogical methodologies and evaluation.**

We recommend that:

5. **A single parliamentary vote be established for First Nations education that includes all money approved by Parliament for First Nations education by all federal departments and agencies.**

We recommend that:

6. **All levels of government ensure that quality educational facilities exist for First Nations students. New capital funds are necessary to reduce the current backlog of new construction and repairs, to keep pace with facilities' maintenance needs, and, more importantly, to begin immediately to construct new schools to ensure First Nations students have the opportunity, like other students in Canada, to be educated in their own community.**

FACILITATING THE PROCESSES

All three actions referred to in the recommendations should occur simultaneously with the principal activities taking place at the regional and community levels. It will be necessary to allocate resources and funding at the regional levels to facilitate the research and discussions that will follow.

QUALITY IN FIRST NATIONS EDUCATION

Education is a primary vehicle for perpetuating a culture. Identifying the factors of a quality First Nations education is a difficult task. Everyone has a different perspective on the factors that contribute to quality in an education program and system. Education authorities around the world arrive at a quality education for their learners by different means and with a variety of definitions about quality. Despite these differences what is common to all good systems of education everywhere is academic outcomes – student graduation rates and competitive student academic achievements.

We examined several topics that we considered essential to the identification, development, implementation and evaluation of a quality First Nations education.

INDIGENOUS KNOWLEDGE

(Knowledge) is a process derived from creation, and as such, it has a sacred purpose. It is inherent in and connected to all of nature, to its creatures, and to human existence. Learning is viewed as a life-long responsibility that people assume to understand the world around them and to animate their personal abilities. Knowledge teaches people how to be responsible for their own lives, develops their sense of personal relationship to others, and helps them model competent and respectful behaviour. Knowledge is a resourceful capacity of being that creates the context and texture of life.[10]

---

[10]Battiste, Marie, 2002. **Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations.** p. 11.

When we examine First Nations education historically, a pattern emerges that consists of a system of education that for the most part has been imposed on First Nations students with blatant disregard for First Nations languages, cultures and collective knowledge and wisdom.

Centuries of commerce, cultural evolution and social interaction among First Nations have produced a vast body of knowledge worthy of inclusion in all schools and post-secondary institutions as valid and important learning material. The integration of First Nations knowledge and wisdom into curricula and pedagogy in education systems, both in First Nations and provinces and territories, will provide First Nations learners with a positive learning environment and encourage student success. In addition, non-First Nations learners will have an opportunity to develop a more respectful and balanced view of Canadian history and culture, with a place for First Nations in it.

We recommend that:

7. **Canada must affirm Indigenous Knowledge as an integral and essential part of the national heritage of Canada that must be preserved and enhanced for the benefit of current and future Canadians. Under the leadership and direction of First Nations communities, Canada must work together with all stakeholders to ensure that Indigenous Knowledge is respected and promoted in all funded educational programs and services.**

LANGUAGE AND CULTURE

Language is by far the most significant factor in the survival of Indigenous knowledge. Indigenous languages and their symbolic, verbal and unconscious orders structure and embody Indigenous knowledge. (...) Where Indigenous languages, heritages and communities are respected, supported and connected to elders and education, educational successes among

Aboriginal students can be found. Aboriginal languages are irreplaceable resources in any educational reform. (...) Educational reforms need to redefine literacy to affirm Aboriginal languages as essential to Aboriginal learning and identity.[11]

We are confident that with the appropriate resources, First Nations will ensure that more culture and language curricula and pedagogy, and teaching specialists will become integral to teaching programs, from early childhood development to post-secondary programs.

We recommend that:

8. **The Minister develop legislation in full partnership with First Nations that acknowledges First Nations languages as the first languages of Canada and, in addition, create an endowed foundation to ensure adequate resources for delivery of quality First Nations language and culture programs at the community level for both on- and off-reserve students. This should include, at a minimum:**
   - **teacher training; and,**
   - **appropriate pedagogy, texts, finance, buildings, equipment and traditional and innovative technology.**

PARENTAL AND COMMUNITY PARTICIPATION

A healthy education system or program relies on the active participation of parents and the community. Parental leadership in First Nations education for both on and off reserve students is an essential element to a healthy education system. Parental and community involvement in First Nations education has neither received the proper attention from federal, provincial and territorial authorities nor the resources to facilitate it, despite the policy being recognized and

---

[11]Battiste, Marie, 2002. **Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations**. pp.12-13.

adopted by the federal government in 1973 when it accepted the policy of "Indian Control of Indian Education".

Evidence shows that parental trust and involvement in school is critical to success. It leads to increased attendance, positive attitudes, higher grades, and increased participation in post-secondary education. *Parents are their children's first teachers. They have the greatest influence on the early development of children, and the importance of effective early childhood development for later school success is well recognized. That is the time during which the child acquires language and develops trust, bonds with others, intellectual and social skills and values. (Studies) emphasize the importance of parental practices for early development and school success; children at the age of 2 to 3 who had been read to several times a day did substantially better in kindergarten than those whose parents read to them a few times a week or more. Furthermore, children who had early exposure to books and reading were also better at performing mathematical skills. The study also found that features of children's home environment and participation in easily implemented educational activities can have substantial combined effects on children's future vocabulary skills.* [12]

With the appropriate resources and encouragement First Nations can and should develop strategies that stimulate parent and community participation in education, in an informal non-threatening environment.

We recommend that:

9. **Canada provide resources to affirm the revitalization of First Nation Indigenous Knowledge in the development of parental, family and community capacity-building.**

---

[12]Kavanagh, Barbara, 2002.. **The Role of Parental and Community Involvement in the Success of First Nations Learners: A Review of the Literature.** p.11.

10. **First Nations and Canada affirm the importance of parental, family and community involvement, based upon informal and non-threatening settings where parents are made to feel comfortable when dealing with schools, where the extended family is recognized, where the role played by grandparents is integral and valued, where opportunities are created for students to serve in community, where community dialogue with youth is promoted, and where parents are engaged through practical measures. Canada must provide the necessary resources to support First Nation parents and grandparents to provide supportive mechanisms to effectively address this area of school programming.**

11. **Elders be engaged and involved in the planning and implementation processes respecting their wisdom and role as professional advisors.**

EARLY CHILDHOOD DEVELOPMENT

In education, as in health, childhood is the foundational stage. Traditional family life provided a firm foundation of security and encouragement for Aboriginal children. Aboriginal families of today are not always able to provide this. Parents may be hampered by the effects of poverty, alienation, residential school experience, and dysfunctional family or other relationships.[13] Poor socio-economic conditions provide additional challenges or barriers to education success. These conditions must be improved.

---

[13]Royal Commission on Aboriginal Peoples. 1996. **People to People, Nation to Nation. Highlights from the Report of the Commission on Aboriginal People.** Ottawa: Minister of Supply and Services. pp.83-84.

We recommend that:

12. **The federal government commit to fund universal First Nation early childhood development programming.**

13. **First Nations, with the support of the federal government, develop community-based strategies to address the full spectrum of early childhood services based on Indigenous principles and benchmarks. This should include the development of early identification strategies, a process for communication and integration of findings into program development.**

SPECIAL NEEDS EDUCATION

As stated in the AFN First Nations Special Education Policy, 'All learners have a right to be educated in the education setting most appropriate for their needs...' The AFN document further declares 'First Nation learners also have a right to access an education that encompasses their spiritual, physical, social, emotional, cultural and intellectual development and their education should prepare them for life long learning.' The FNEC document philosophy is reflected in the statement 'All First Nations children have the right to be educated in their community school, integrated with their peers in a regular classroom, that is, in as normalized and as least restrictive a classroom environment as is possible.' The First Nation view of inclusion has historical roots from the residential school era, but is also influenced by the lack of special education funding. Many First Nation students have been and some are still forced to attend provincial schools to receive services because special education services are not funded in First Nation schools.[14]

---

[14]Hurton, Gerry. 2002. **A Review of First Nations Special Education Policies and Funding Directions within the Canadian Context.** p.14.

We recommend that:

14. The Minister provide necessary resourcing for the delivery of special education programs to meet the needs of learners in First Nation schools, as identified in the Assembly of First Nations' November 2000 submission on Special Needs Education.

15. Due to over-representation of First Nation students in special education programs in provincial and territorial schools, the quality and effectiveness of special education programs be the subject of an immediate joint investigation to ensure First Nation learners are accurately identified and receiving effective and relevant support and remediation to ensure improved academic success in the long-term.

16. Every five years, subject to the above recommendation on required resourcing for special needs education, the Minister and First Nations undertake a joint review, led by First Nations, of the effectiveness of programs, policies and services for First Nations special needs education.

GIFTED EDUCATION

Giftedness is a dynamic area that is evolving. With the new millennium and the age of globalization, there is no longer a focus only on identifying genius and prodigy, which really identify themselves, but rather on the identification and education of as many gifted children and adolescents as possible. One common thread runs throughout all of the literature, there must be programming designed to meet the needs of the gifted and talented. This programming is also the subject of much debate and research.[15]

---

[15]McKee, Darren, Ahenakew, Brenda. 2002 **Gifted Education in First Nations Education.** pp.3-4.

We recommend that:

17. **Further research be undertaken by First Nations to develop effective policies and programs for gifted education for First Nations learners.**

TEACHER RECRUITMENT, TRAINING AND RETENTION

Quality in First Nations education will depend to a large extent on the quality of teachers in First Nations and provincial and territorial schools. Evidence indicates that many teachers are turning away from First Nations schools because of disincentives – lack of systemic supports, less pay than their provincial or territorial colleagues, and less benefits than what the provinces and territories offer. In some cases, their service in First Nations schools is often discounted if they transfer to a provincial or territorial school. First Nations teachers in provincial and territorial schools are often teaching in challenging situations, with very little support, which sometimes leads to individuals leaving the teaching profession early. We must work to better support First Nations teachers in both First Nations schools and provincial and territorial schools.

The following tables clearly indicate the low percentage of First Nations teachers and education professionals in provincial and territorial schools and emphasize the urgent need to rapidly increase the number of First Nations teachers through creative and innovative strategies.

Aboriginal Population and Teacher Representation by Province and Territory[16]

	Aboriginal Peoples Share of Overall Population		Aboriginal Teachers Share of Employment
	All Ages	0-14 years	
Canada	**3.9 %**	**6.4 %**	**1.3 %**
Newfoundland	4.5 %	7.1 %	1.7 %
Prince Edward Island	1.8 %	3.1 %	1.2 %
Nova Scotia	3.0 %	4.8 %	1.1 %
New Brunswick	2.3 %	3.7 %	1.1 %
Quebec	2.0 %	3.0 %	0.9 %
Ontario	2.3 %	3.6 %	0.5 %
Manitoba	12.6 %	21.4 %	5.1 %
Saskatchewan	12.0 %	21.4 %	6.9 %
Alberta	5.8 %	9.3 %	2.4 %
British Columbia	5.0 %	8.2 %	1.2 %
Yukon	21.0 %	27.7 %	6.1 %
Northwest Territories	62.2 %	75.2 %	30.6 %

Note: Teachers refer to both secondary and elementary school teachers.
Sources: Statistics Canada, 1996 Census of Canada, HRDC Special Data.

[16]Taken from Archibald et al.,2002. **Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education.** p.6.

Aboriginal Share of Employment in Key Education Occupations Across Canada[17]

Occupations	Aboriginal Share
Aboriginal share of overall Canadian population	**3.9 %**
Main ten education related professions	1.7 %
Administration in post-secondary	1.6 %
Principals: elementary & secondary	1.9 %
University professors	0.5 %
Post-secondary teaching & research assistants	0.8 %
College and vocational instructors	1.5 %
Secondary school teachers	0.9 %
Elementary & kindergarten teachers	1.6 %
School & guidance counsellors	7.6 %
Instructors/teachers of disabled persons	1.0 %
Elementary & secondary school teacher assistants	4.6 %

Source: Statistics Canada, 1996 Census of Canada, HRDC Special Data.

18. We reiterate recommendations 3.5.14 to 3.5.18 of the Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples, which deal with:

- **Expanded Teacher Education Programs (3.5.14): The Commission recommends that federal, provincial and territorial governments expand financial support to post-secondary institutions for existing and new Aboriginal teacher education programs, contingent on:**
  - **a) evidence of Aboriginal support for the program;**
  - **b) Aboriginal participation in the governance of the program;**
  - **c) the incorporation of Aboriginal content and pedagogy into the program; and**
  - **d) periodic evaluations that indicate that the quality of teacher education conforms to standards of excellence expected by Aboriginal people.**

[17]Taken from Archibald et al., 2002. **Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education.** p.5.

- **Aboriginal Secondary School Teachers (3.5.15): The Commission recommends that Canadian governments, Aboriginal education authorities, post-secondary institutions and teacher education programs adopt multiple strategies to increase substantially the number of Aboriginal secondary school teachers, including**
  - **a) promoting secondary school teaching careers for Aboriginal people;**
  - **b) increasing access to professional training in secondary education, for example, community-based delivery of courses and concurrent programs; and**
  - **c) offering financial incentives to students.**

- **Teacher Education Accessible in Communities (3.5.16): The Commission recommends that federal, provincial and territorial governments provide support to increase the number of Aboriginal people trained as teachers by**
  - **a) expanding the number of teacher education programs delivered directly in communities; and**
  - **b) ensuring that students in each province and territory have access to such programs.**

- **Career Paths (3.5.17): The Commission recommends that teacher education programs, in collaboration with Aboriginal organizations and government agencies that sponsor professional and para-professional training, adopt a comprehensive approach to educator training, developing career paths from para-professional training to professional certification in education careers that**
  - **a) prepare Aboriginal students for the variety of roles required to operate Aboriginal education systems; and**
  - **b) open opportunities for careers in provincial education systems.**

- **Aboriginal Component in All Teacher Education Programs (3.5.18): The Commission recommends that provinces and territories require that teacher education programs**
  - **a) in pre-service training leading to certification include at least one component on teaching Aboriginal subject matter to all students, both Aboriginal and non-Aboriginal;**
  - **b) develop options for pre-service training and professional development of teachers, focussed on teaching Aboriginal and addressing Aboriginal education issues; and**
  - **c) collaborate with Aboriginal organizations or community representatives in developing Aboriginal-specific components of their programs.**[18]

We also recommend that:

19. The Minister immediately review and revise the formula for band-operated schools to eliminate the salary inequities between teachers in First Nations schools and provincial and territorial schools and to provide a variety of incentives to encourage teachers to teach in First Nations schools.

20. First Nation and education partners work collaboratively to significantly enhance working conditions, and to devise recruitment and retention strategies to increase the number of First Nations teachers and other educators, including working with school-age children to encourage them to enter the teaching profession.

---

[18]Royal Commission on Aboriginal Peoples. 1996. **Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Volume 3 - Gathering Strength.** Ottawa: Minister of Supply and Services. pp. 493-500.

POST-SECONDARY EDUCATION

It is impossible to address First Nations education without reference to post-secondary education, including adult training, vocational schools, colleges and universities. Our mandate focussed on elementary-secondary education but post-secondary is so vital to First Nations education that we are obliged to include a recommendation. Our vision also includes graduates who also exemplify the best and brightest professionals and tradespeople equipped with the skills and expertise to lay the foundation for economic and community development in a knowledge-based society.

We recommend that:

21. **The Minister and First Nations work with the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC) and individual institutions to identify immediate and long-term strategies to:**
    - **improve access for First Nation students to academic programmes in all disciplines;**
    - **achieve equitable representation of First Nations scholars as faculty and administrators in academia;**
    - **establish equitable First Nation representation on senior governing boards;**
    - **expand opportunities for First Nation students to pursue second and third cycle degrees;**
    - **work in partnership with First Nations to conduct research in support of improved educational services; and,**
    - **support existing and emerging First Nation post-secondary institutions, including facilitating the process for accreditation and portability.**

22. **We support the development of First Nations post-secondary institutes. We recommend that:**

- **equitable enrolment and graduation rates of First Nation students in post-secondary education be increased;**
- **new dollars be allocated to meet the demand of students entering post-secondary training, adult education and vocational training programs; and,**
- **First Nations' post-secondary, adult education and training programs be funded at levels which reflect inflationary costs and enrolment increases.**

RACISM

Systemic racism, racist remarks and racist attitudes have a profound affect on academic success. They may also contribute to a lack of parental support for students to stay in school. Whatever the impact, too many First Nations students are exposed to racism in different forms throughout their elementary, secondary and post-secondary school experiences. Teachers who hold low expectations for First Nations students are possibly the most pervasive example of racism that many students encounter.

Schools can and should play a pivotal role in transforming the relationship between First Nations and Canadian society by actively opposing personal, institutional and systemic racism that is directed at First Nations students, parents and teachers. We believe that a multi-purpose strategy on racism can assist students to deal with racism, equip teachers, administrators and support staff to reduce racism and motivate school boards to address racism in the curricula, pedagogy and school policies. We also support the development of school and school board policies and codes of conduct in all jurisdictions to confront and eliminate racism.

We commend both the Canadian Race Relations Foundation and the Coalition for the Advancement of Aboriginal Studies for the publication of "Learning About Walking in Beauty:

Placing Aboriginal Perspectives in Canadian Classrooms."[19] This report highlights the need to improve the current curricula in schools to ensure 'broad inclusion of Aboriginal perspectives in school curricula." The report will be extremely useful to draw attention to the marginalization of First Nations people in the school curricula, and the report should be broadly disseminated to assist with the elimination of discrimination and racism in public schools.

We are also aware that racism and discrimination exist in some First Nations communities. Support and resources must be provided to enable communities to confront and respond to these unhealthy actions as part of a larger healing process that many First Nations communities are currently undergoing.

We recommend that:

23. **Canada acknowledge that racism and discrimination directed at Aboriginal people is a national problem that must be addressed immediately. In particular, in light of the Statement of Reconciliation issued by the Minister of Indian Affairs and Northern Development on January 7, 1998, Canada, in cooperation with First Nations, must examine all departmental policies and practices to identify and eliminate those that are discriminatory or racist.**

24. **Schools can play a pivotal role in transforming the relationship between First Nations people and Canadian society. Schools must actively oppose personal, institutional and systemic racism directed at First Nations students, parents and teachers. Compulsory training and resources must be provided to all teachers, administrators, trustees and support staff to address racism (pre-service and in-**

---

[19]**Leaning About Walking in Beauty: Placing Aboriginal Perspectives in Canadian Classrooms: a report from the Coalition for the Advancement of Aboriginal Studies (CAAS) presented to the Canadian Race Relations Foundation (CRRF).** 2002. Toronto:CRRF.

service training). Programs and resources, especially with regards to advocacy, aimed at assisting students and parents to deal with racism must be developed and implemented.

25. **Aboriginal people are integral to the social fabric of Canada. Curricula in all subjects and grades must be developed and implemented to respectfully reflect this.**

The time frame for our work limited the scope of the topics we were able to examine in First Nations education. We are confident that a First Nations-controlled system of education would throughly cover all the elements that contribute to and affect the quality of education for First Nations students.

THE ROLE OF INAC

We believe that the role of the department is to contribute to the development of a quality, holistic First Nations education system. Canada must support First Nations to achieve the required measure of legal authority, education dollars and infrastructure capacity to enable First Nations parents, elders and leaders to identify and implement the necessary reforms, programs and policies in First Nations schools and in the appropriate provincial and territorial schools.

We recognize that the process to accomplish these basic and fundamental reforms will require the participation of INAC and other federal officials. Without their commitment and support, the efforts of First Nations to renew education will take more time than can be afforded. As vital as their role in this historic process will and must be, we emphasize again that the process to transfer jurisdiction, to determine an appropriate comprehensive education budget and to create an education infrastructure must be led and driven by First Nations.

The 2000 Auditor General's Report identified a series of shortcomings in First Nations education for which INAC bears partial or full responsibility. These included:

- a failure to demonstrate that INAC meets its stated objectives to assist First Nations students in achieving their educational needs and aspirations;

- few if any implementation plans for remediation of major education issues such as retention of Aboriginal languages, enhanced First Nations curriculum, improved teacher training, and so on;

- a lack of an articulated and formalized role in First Nations education; and,

- few if any appropriate performance and results indicators.[20]

We believe that the Auditor General's report indicates clearly that the department, among other things, lacks the capacity to provide the direction and professional support to achieve a quality First Nations education where student academic success is comparable to provincial and territorial rates.

The report underlines what many First Nations have known for some time – the department is the least able among possible contenders to bring about the required reforms in First Nations education.

We recommend that:

26. Canada and First Nations undertake a joint process to review Canada's role regionally and nationally in First Nations education, inclusive of:

- **First Nations treaty rights;**
- **INAC policy and legislation;**
- **validating the mandate for First Nations to undertake responsibility for education;**
- **advocacy role of INAC to challenge other federal departments to address gaps in First Nations education;**
- **diminished role of INAC in First Nations education as First Nations assume jurisdiction; and,**
- **fiduciary responsibility for First Nations education.**

---

[20] Auditor General, April 2000. **Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons. Chapter 4: Indian and Northern Affairs Canada - Elementary and Secondary Education.** Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada.

THE ROLE OF THE PROVINCES AND TERRITORIES

The provinces and territories must recognize the inherent right of First Nations to self-government. They can affirm and support First Nations inherent right and the primacy of First Nations parents in the education of First Nations learners by assisting in the development and implementation of a First Nations controlled education system.

An effective data collection and reporting process concerning First Nations education outcomes would greatly assist with improving academic results in the long term. It will help focus attention on learners whose needs have been too long ignored. The RCAP Final Report identified elements of a comprehensive plan that could include but not be limited to:

- *accountability indicators tied to board or district funding; and,*
- *public reports of results by the end of the International Decade of Indigenous People in the year 2004.*[21]

We suggest that there are several important areas where provincial and territorial education authorities can continue to contribute to First Nations education.

The provincial and territorial influence and presence in First Nation education is substantive. The texts, learning materials, curricula and pedagogy, standardized tests and student standards that are often used in many First Nation schools are generally provincially-approved and provincially-produced with very little community input from or accountability towards First Nations.

---

[21]Royal Commission on Aboriginal Peoples. 1996. **Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Volume 3 - Gathering Strength.** Ottawa: Minister of Supply and Services. pp. 474-5.

The provinces and territories receive substantial federal dollars for First Nation students. The drop-out rates of First Nation students in provincial and territorial schools are unacceptably high. Presently, First Nations lack the means to hold provinces and territories accountable for the money they receive to educate First Nation learners and for the high student drop-out rate.

We recommend that:

27. **First Nations working with INAC and the provinces and territories create appropriate mechanisms for:**
    - **accountability to First Nations;**
    - **the development of a quality education system for First Nation students in provincial and territorial schools;**
    - **the inclusion of culturally relevant curricula and pedagogy;**
    - **the support and involvement of elders; and,**
    - **the development of First Nations language immersion programs.**

The training of teachers is largely a provincial responsibility and we believe that teacher training institutions can and should better prepare teachers to a) teach First Nations learners effectively, b) teach in First Nations schools and c) teach all students accurately and positively about First Nations. As stated in the Final Report of the RCAP,

> *We emphasize the need to correct erroneous assumptions and to dispel stereotypes that still abound in the minds of many Canadians ... Teachers cannot convey accurate information about Aboriginal people and instill respectful attitudes unless they have been prepared to do so.*[22]

---

[22]Royal Commission on Aboriginal Peoples. 1996. **Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Volume 3 - Gathering Strength.** Ottawa: Minister of Supply and Services. p. 499.

There are also programs that focus exclusively on the training of First Nations teachers. These programs should be supported and monitored periodically to ensure that First Nations teachers are trained and prepared to teach First Nations learners effectively and to teach in First Nations schools. The demand for First Nations teachers persists, especially secondary school teachers. We encourage provincial and territorial authorities to develop innovative strategies to recruit First Nations students for teaching careers at the elementary and secondary school levels.

Curriculum guidelines and resource guides for provincial and territorial schools seldom reflect the cultural and linguistic needs of First Nations learners. Some territories and provinces have made limited headway to introduce First Nations languages into their curricula but more examples are required. Provincial and territorial authorities need to be aware constantly of the portrayal of First Nations and First Nations history in textbooks and learning materials to ensure that young Canadians receive accurate information and knowledge about First Nations.

We cannot emphasize too strongly the important role for provinces and territories in dealing with racism faced by First Nations learners. Approximately 40% of on-reserve First Nations students in the provinces attend provincial schools and almost all First Nations students in the territories attend territorial schools. Sooner or later the remainder will attend a provincial/territorial secondary school. The vast majority of First Nations learners attending post-secondary education do so in a provincially- or territorially-run institution. Provincial and territorial authorities must develop the policies and provide the resources to enable schools and school boards to address racism that is directed at First Nations students.

We believe that a dialogue between First Nations and the provinces and territories is a component of the renewal and reform of First Nations education. We believe that the work of the provinces and territories in all those education areas that overlap First Nations schools can be enhanced for the benefit of First Nations students and parents when First Nations educators, elders and leaders can work cooperatively with provincial and territorial education officials in an

environment where the legal authority of both parties to develop and implement policies and programs is affirmed and equal.

The successful results of our recommendations will facilitate this. In the meantime, we believe that the Council of Ministers of Education of Canada can begin to lay the groundwork for this development by including First Nations education representatives in their annual meetings and we encourage the Council to begin this process immediately. Examples of topics that need to be pursued at these sessions include:

- the inequity of funding for special needs students between provincial schools and First Nations schools;
- curriculum development and pedagogy;
- data gathering and the reporting of that data with First Nations;
- post-secondary institutions and First Nations;
- a coordinated strategy for First Nations education by the provinces and territories; and,
- the relationship between provincial and territorial education officials and First Nations in all matters related to First Nations learners who reside or attend school off-reserve.

Until such time as the jurisdiction in First Nations education is fully exercised by First Nations in the territories, the development and implementation of a quality education for their students will depend on the leadership and participation of First Nation parents, elders and educators working closely with territorial education officials.

CONCLUSION

We commend the Minister for undertaking this important and timely initiative. The recommendations put forth are consistent with previous reports and studies and underscore the urgency to respond to the call for change in First Nations education. Implementation of the recommendations will significantly improve academic success for First Nations learners and assist with the creation of healthy, self-sustaining societies in the future.

Canada must end the agenda of conformity and assimilation of First Nations people. First Nations education is at a critical stage. First Nations can no longer continue to sacrifice the potential of our young people. As the Auditor General stated in his April 2000 report on First Nations elementary/secondary education:

> *(...) action is urgently needed. Today's urgency will be exacerbated by increasing demands for education services as a result of demographic changes in Aboriginal communities. In the absence of satisfactory progress, there will be an increased waste of human capital, lost opportunities, high financial cost in social programs and a degradation of the relationship between the government and First Nations peoples.*[23]

The implementation of the three primary recommendations of jurisdiction, infrastructure and funding with the support of the additional recommendations from the other topics dealing with quality education will significantly transform First Nations education. First Nations education is extremely complex and will require a sustained commitment from **all** to support the recommendations and to ensure that ownership and responsibility rests with First Nations parents, elders and communities.

---

[23] Auditor General, April 2000. **Report of the Auditor General of Canada to the House of Commons. Chapter 4: Indian and Northern Affairs Canada - Elementary and Secondary Education**. Ottawa: Minister of Public Works and Government Services Canada. para 4.97.

SUMMARY OF RECOMMENDATIONS

We recommend that:

The Vision

Jurisdiction

1. Canada commit to jurisdictional discussions with First Nations concerning lifelong education for First Nations learners on and off reserve. This shall include capacity building at the community and regional level that would encompass a strategy and resources for implementation. Steps should be taken immediately to enhance or develop First Nations organizations that would facilitate this process. (Page 11)

Infrastructure

2. The Minister begin immediately a process to create a First Nations education infrastructure that encompasses decision-making structures, administrative capacity and program design and delivery capability at two levels: First Nations communities and regional education bodies. (Page 13)

3. To improve the quality of First Nation programs and services in the long term, government funding be integrated and delivered under education programming at the community level. In particular, Early Childhood Development funding and programming should be transferred from Health Canada and Human Resources Development Canada and delivered through education programs. An improved, integrated process would result in streamlined reporting for First Nations communities. (Page 13)

Funding

4. The Minister and First Nations, working with departmental and other officials, identify the real and projected costs of a First Nations holistic education system with a special focus on:
   - costs associated with First Nations jurisdiction and jurisdictional issues in education;
   - costs to establish and maintain a First Nations community and regional education infrastructure;
   - costs of a quality First Nations education including:
     - assessment, review and remediation of student achievement levels;
     - additional new dollars to offset the inequities and changing requirements, such as the salaries and compensation benefits of teachers and staff in First Nations schools;

- educational facilities that are safe, well-equipped, well-maintained and culturally appropriate, and reflect Indigenous knowledge in the physical structure of the building (e.g., including space in schools for parents and elders, as well as for early childhood development);
- education dollars from First Nations communities to the provinces and territories for students attending provincial and territorial schools;
- First Nations developed and approved language instruction and curricula;
- culturally relevant curricula for all subject areas that are developed and approved by First Nations;
- curricula and resources designed to address the identified weaknesses in mathematics, sciences and literacy; and,
- the development of culturally appropriate pedagogical methodologies and evaluation. (Page 14)

5. A single parliamentary vote be established for First Nations education that includes all money approved by Parliament for First Nations education by all federal departments and agencies. (Page 15)

6. All levels of government ensure that quality educational facilities exist for First Nations students. New capital funds are necessary to reduce the current backlog of new construction and repairs, to keep pace with facilities' maintenance needs, and, more importantly, to begin immediately to construct new schools to ensure First Nations students have the opportunity, like other students in Canada, to be educated in their own community. (Page 16)

Quality in First Nations Education

Indigenous Knowledge

7. Canada must affirm Indigenous Knowledge as an integral and essential part of the national heritage of Canada that must be preserved and enhanced for the benefit of current and future Canadians. Under the leadership and direction of First Nations communities, Canada must work together with all stakeholders to ensure that Indigenous Knowledge is respected and promoted in all funded educational programs and services. (Page 18)

Language and Culture

8. The Minister develop legislation in full partnership with First Nations that acknowledges First Nations languages as the first languages of Canada and, in addition, create an

endowed foundation to ensure adequate resources for delivery of quality First Nations language and culture programs at the community level for both on- and off-reserve students. This should include, at a minimum:

- teacher training; and,
- appropriate pedagogy, texts, finance, buildings, equipment and traditional and innovative technology. (Page 19)

Parental and Community Participation

9. Canada provide resources to affirm the revitalization of First Nation Indigenous Knowledge in the development of parental, family and community capacity-building. (Page 20)

10. First Nations and Canada affirm the importance of parental, family and community involvement, based upon informal and non-threatening settings where parents are made to feel comfortable when dealing with schools, where the extended family is recognized, where the role played by grandparents is integral and valued, where opportunities are created for students to serve in community, where community dialogue with youth is promoted, and where parents are engaged through practical measures. Canada must provide the necessary resources to support First Nation parents and grandparents to provide supportive mechanisms to effectively address this area of school programming. (Page 21)

11. Elders be engaged and involved in the planning and implementation processes respecting their wisdom and role as professional advisors. (Page 21)

Early Childhood Development

12. The federal government commit to fund universal First Nation early childhood development programming. (Page 22)

13. First Nations, with the support of the federal government, develop community-based strategies to address the full spectrum of early childhood services based on Indigenous principles and benchmarks. This should include the development of early identification strategies, a process for communication and integration of findings into program development. (Page 22)

Special Needs Education

14. The Minister provide necessary resourcing for the delivery of special education programs to meet the needs of learners in First Nation schools, as identified in the Assembly of First Nations' November 2000 submission on Special Needs Education. (Page 23)

15. Due to over-representation of First Nation students in special education programs in provincial and territorial schools, the quality and effectiveness of special education programs be the subject of an immediate joint investigation to ensure First Nation learners are accurately identified and receiving effective and relevant support and remediation to ensure improved academic success in the long-term. (Page 23)

16. Every five years, subject to the above recommendation on required resourcing for special needs education, the Minister and First Nations undertake a joint review, led by First Nations, of the effectiveness of programs, policies and services for First Nations special needs education. (Page 23)

Gifted Education

17. Further research be undertaken by First Nations to develop effective policies and programs for gifted education for First Nations learners. (Page 24)

Teacher Recruitment, Training and Retention

18. We reiterate recommendations 3.5.14 to 3.5.18 of the Report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples, which deal with:
    - Expanded Teacher Education Programs (3.5.14): The Commission recommends that federal, provincial and territorial governments expand financial support to post-secondary institutions for existing and new Aboriginal teacher education programs, contingent on:
        a) evidence of Aboriginal support for the program;
        b) Aboriginal participation in the governance of the program;
        c) the incorporation of Aboriginal content and pedagogy into the program; and
        d) periodic evaluations that indicate that the quality of teacher education conforms to standards of excellence expected by Aboriginal people.

    - Aboriginal Secondary School Teachers (3.5.15): The Commission recommends that Canadian governments, Aboriginal education authorities, post-secondary institutions and teacher education programs adopt multiple strategies to increase substantially the number of Aboriginal secondary school teachers, including
        a) promoting secondary school teaching careers for Aboriginal people;

b) increasing access to professional training in secondary education, for example, community-based delivery of courses and concurrent programs; and
c) offering financial incentives to students.

- Teacher Education Accessible in Communities (3.5.16): The Commission recommends that federal, provincial and territorial governments provide support to increase the number of Aboriginal people trained as teachers by
  a) expanding the number of teacher education programs delivered directly in communities; and
  b) ensuring that students in each province and territory have access to such programs.

- Career Paths (3.5.17): The Commission recommends that teacher education programs, in collaboration with Aboriginal organizations and government agencies that sponsor professional and para-professional training, adopt a comprehensive approach to educator training, developing career paths from para-professional training to professional certification in education careers that
  a) prepare Aboriginal students for the variety of roles required to operate Aboriginal education systems; and
  b) open opportunities for careers in provincial education systems.

- Aboriginal Component in All Teacher Education Programs (3.5.18): The Commission recommends that provinces and territories require that teacher education programs
  a) in pre-service training leading to certification include at least one component on teaching Aboriginal subject matter to all students, both Aboriginal and non-Aboriginal;
  b) develop options for pre-service training and professional development of teachers, focussed on teaching Aboriginal and addressing Aboriginal education issues; and
  c) collaborate with Aboriginal organizations or community representatives in developing Aboriginal-specific components of their programs. (Page 26)

19. The Minister immediately review and revise the formula for band-operated schools to eliminate the salary inequities between teachers in First Nations schools and provincial and territorial schools and to provide a variety of incentives to encourage teachers to teach in First Nations schools. (Page 28)

20. First Nation and education partners work collaboratively to significantly enhance working conditions, and to devise recruitment and retention strategies to increase the number of First Nations teachers and other educators, including working with school-age children to encourage them to enter the teaching profession. (Page 28)

Post-Secondary Education

21. The Minister and First Nations work with the Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC) and individual institutions to identify immediate and long-term strategies to:
    - improve access for First Nation students to academic programmes in all disciplines;
    - achieve equitable representation of First Nations scholars as faculty and administrators in academia;
    - establish equitable First Nation representation on senior governing boards;
    - expand opportunities for First Nation students to pursue second and third cycle degrees;
    - work in partnership with First Nations to conduct research in support of improved educational services; and,
    - support existing and emerging First Nation post-secondary institutions, including facilitating the process for accreditation and portability. (Page 29)

22. We support the development of First Nations post-secondary institutes. We recommend that:
    - equitable enrolment and graduation rates of First Nation students in post-secondary education be increased;
    - new dollars be allocated to meet the demand of students entering post-secondary training, adult education and vocational training programs; and,
    - First Nations' post-secondary, adult education and training programs be funded at levels which reflect inflationary costs and enrolment increases. (Page 30)

Racism

23. Canada acknowledge that racism and discrimination directed at Aboriginal people is a national problem that must be addressed immediately. In particular, in light of the Statement of Reconciliation issued by the Minister of Indian Affairs and Northern Development on January 7, 1998, Canada, in cooperation with First Nations, must examine all departmental policies and practices to identify and eliminate those that are discriminatory or racist. (Page 31)

24. Schools can play a pivotal role in transforming the relationship between First Nations people and Canadian society. Schools must actively oppose personal, institutional and systemic racism directed at First Nations students, parents and teachers. Compulsory training and resources must be provided to all teachers, administrators, trustees and support staff to address racism (pre-service and in-service training). Programs and resources, especially with regards to advocacy, aimed at assisting students and parents to deal with racism must be developed and implemented. (Page 31)

25. Aboriginal people are integral to the social fabric of Canada. Curricula in all subjects and grades must be developed and implemented to respectfully reflect this. (Page 32)

The Role of INAC

26. Canada and First Nations undertake a joint process to review Canada's role regionally and nationally in First Nations education, inclusive of:
    - First Nations treaty rights;
    - INAC policy and legislation;
    - validating the mandate for First Nations to undertake responsibility for education;
    - advocacy role of INAC to challenge other federal departments to address gaps in First Nations education;
    - diminished role of INAC in First Nations education as First Nations assume jurisdiction; and,
    - fiduciary responsibility for First Nations education. (Page 34)

The Role of the Provinces and Territories

27. First Nations working with INAC and the provinces and territories create appropriate mechanisms for:
    - accountability to First Nations;
    - the development of a quality education system for First Nation students in provincial and territorial schools;
    - the inclusion of culturally relevant curricula and pedagogy;
    - the support and involvement of elders; and,
    - the development of First Nations language immersion programs. (Page 36)

ANNEX 1

MINISTER'S NATIONAL WORKING GROUP ON EDUCATION
LIST OF MEMBERS

Deborah Jeffrey (co-chair)
Past President of Tsimshian Tribal Council
British Columbia

Corinne Mount-Pleasant Jetté (co-chair)
Concordia University
Quebec

Harvey McCue (facilitator)
Contractor
Ontario

Robert Beaudin
Executive Director, Kenjgewin Teg Educational Institute
Ontario

Phyllis Cardinal
Principal, Amiskawaciy Academy
Alberta

Terry Fortin
Retired Superintendent, Edmonton Catholic School Board
Alberta

Darren Googoo
Director of Education, Membertou First Nation
Nova Scotia

Laura Horton
Director, Post-Secondary Education Programs
Seven Generations Education Institute
Ontario

Lucy Jackson
Past Chair of Sahtu Board of Education
Northwest Territories

Colleen Joe
Manager of Education, Employment and Training for Champagne & Aishihik First Nations
Yukon

Harry Lafond
Education Director, Muskeg Lake Cree Nation
Saskatchewan

Gordon Martell
Superintendent of Saskatchewan Roman Catholic School Board
Saskatchewan

Edna Mason
Education Administrator, Kitasso Community School
British Columbia

Norbert Mercredi
Manitoba Education, Training and Youth
Manitoba

Kenneth Paupanekis
Brandon University
Manitoba

Gilbert Whiteduck
Director of Education, Kitigan Zibi Education Council
Quebec

ANNEX 2

MINISTER'S NATIONAL WORKING GROUP ON EDUCATION REPORTS COMMISSIONED

Early Childhood Development – Models and Studies. Sarah Cox, Education Renewal Secretariat, Indian and Northern Affairs Canada.

Gifted Education in First Nations Education. Darren McKee, Brenda Ahenakew. Saskatoon Tribal Council.

If Not Now, Then When? First Nations Jurisdiction over Education: A Literature Review. Nancy A. Morgan, Barrister and Solicitor, prepared for the First Nations Education Steering Committee.

Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations. Dr. Marie Battiste, Director, Apamuwek Institute.

Infrastructure and Funding in First Nations Education - A Literature Review and Summary Recommendations. Robert Breaker, Buffalo Signal Associates.

Literature Review - Language and Culture. Mary Joy Elijah, M. Ed., National Confederacy of Cultural Centres.

Literature Review on Racism and the Effects on Aboriginal Education. Dr. Verna St.-Denis, University of Saskatchewan, and Dr. Eber Hampton, Saskatchewan Indian Federated College.

Neuroscientific Research and Education - An Overview for the Education Working Group. Jim Muckle.

A Review of First Nations Special Education Policies and Funding Directions within the Canadian Context. Gerry Hurton, B. Ed., M. Ed. Saskatchewan Indian Federated College.

The Role of Parental and Community Involvement in the Success of First Nations Learners: A Review of the Literature. Barbara Kavanagh, Director of Research and First Nations Schools. First Nations Education Steering Committee.

Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education. Jo-ann Archibald, Michelle Pidgeon, Shelley Janvier, Heather Commodore, Rod McCormick, University of British Columbia.

ANNEX 3

MINISTER'S NATIONAL WORKING GROUP ON EDUCATION TERMS OF REFERENCE

Purpose:

The Minister's National Working Group on Education will provide recommendations to the Minister of Indian Affairs on strategies and measures required to foster excellence in First Nation elementary and secondary education, to celebrate some of the successes in First Nation education and to reduce the gap in academic results between First Nation students and other Canadians. The work of the Working Group will be at the centre of the Minister's Education Renewal Initiative and will pave the way for input and active involvement of First Nation citizens and leaders.

Working Group's Mandate and Scope of Activities

The Minister's National Working Group will sit from June 2002 to December 2002.

The Working Group will present to the Minister of Indian Affairs a final report containing overall recommendations and papers in the six following areas pertaining to First Nation elementary and secondary education:

1. jurisdiction/legal direction;
2. pedagogy, curriculum development and academic results measurement, teacher training and special education;
3. teacher recruitment and retention and distance education;
4. language and culture, and community, parental and youth empowerment;
5. the development of First Nation education institution capacity including infrastructure, standards, data collection management and funding allocation; and
6. early childhood education.

In order to do so, the Minister's National Working Group will review existing relevant research and papers dealing with both First Nations and mainstream education, and, if need be, commission additional papers and research. The Working Group will be free to seek the advice of outside experts in education and related matters to present their findings.

As its work evolves, the Working Group may decide to examine other areas, including linkages with other relevant federal and provincial initiatives. While the direct focus of the work of the

Advisory Group will be elementary and secondary education, the work of the Group may touch upon issues that relate to post-secondary education, such as the need for better linkages between Post Secondary Education institutions and First Nation schools, teacher training issues, and academic research in Aboriginal education issues.

Deliverables

The Working Group will present its preliminary report to the Minister by mid-October 2002.

The Working Group will present its final report by the end of December 2002.

Nos enfants-

Gardiens du savoir sacré

Rapport final
du Groupe de travail national du ministre
sur l'éducation

Décembre 2002

Ce rapport a été écrit par le groupe de travail national du ministre sur l'éducation que a été commissionné par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

« Nous (Groupe de travail national du ministre sur l'éducation) croyons qu'une forte identité culturelle conjuguée à un très bon rendement scolaire donnera aux citoyens des Premières nations la confiance et l'aisance nécessaires pour tirer parti des deux mondes. »

– Rapport final du groupe de travail national du ministre sur l'éducation, Introduction p.1

Photo de la page couverture par Fred Cattroll

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ENVOIE i

INTRODUCTION 1

CONTEXTE 5

RÉUSSITES 9

CONCEPTION DE L'AVENIR 11
- RÉALISER CET AVENIR 11
- COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION 12
- INFRASTRUCTURE 14
- FINANCEMENT 16
- FACILITER LE PROCESSUS 19

QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AUX PREMIÈRES NATIONS 20
- SAVOIR AUTOCHTONE 20
- LANGUE ET CULTURE 22
- PARTICIPATION DES PARENTS ET DE LA COLLECTIVITÉ 23
- DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE 25
- ÉDUCATION SPÉCIALE 26
- ÉDUCATION SPÉCIALE – DOUANCE 27
- RECRUTEMENT, FORMATION ET MAINTIEN EN POSTE DES ENSEIGNANTS 28
- ÉTUDES POSTSECONDAIRES 33
- RACISME 35

RÔLE DU MAINC 38

RÔLE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES 41

CONCLUSION 46

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS 48

ANNEXE 1 - LISTE DE MEMBRES GTNMÉ 56

ANNEXE 2 - RAPPORTS COMMANDÉS PAR LE GTNMÉ 58

ANNEXE 3 - PARAMETRES GTNMÉ 60

Groupe de travail national du ministre sur l'éducation

Ottawa (Ontario)
Le 12 décembre 2002

L'honorable Robert D. Nault, C.P., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canadien
Terrasses de la Chaudière
10, rue Wellington, Tour nord
Gatineau QC K1A 0H4

L'honorable Stephen Owen, C.P., député
Secrétaire d'État aux Affaires indiennes et du Nord Canadien
Chambre des communes
Ottawa ON K1A 0A6

Messieurs,

Nous sommes heureuses de vous transmettre ci-joint le rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation, intitulé *Nos enfants, gardiens du savoir sacré*.

Depuis notre nomination, en juin, le groupe de travail s'est réuni cinq fois et nous avons commandé une série de rapports de recherche dont la liste se trouve dans le rapport final.

Nous avons effectué des analyses en profondeur et discuté abondamment afin d'élaborer des recommandations qui aideront à établir à l'intention des Premières nations un système d'éducation efficace et intégral, fondé sur le savoir autochtone. Grâce à ce système d'éducation, nos enfants pourront acquérir les connaissances, les compétences et la confiance dont ils ont besoin pour participer pleinement à l'évolution de leurs propres collectivités et à celle de la société canadienne.

Le Groupe de travail national du ministre sur l'éducation souhaite sincèrement que le gouvernement du Canada, en collaboration avec d'autres partenaires du milieu de l'éducation, assurera la mise en oeuvre de nos recommandations afin d'encourager l'excellence de l'enseignement aux apprenants des Premières nations, de leur offrir plus de possibilités en matière d'éducation et d'améliorer leurs résultats scolaires. Ce sont là des aspirations que nous partageons tous.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Deborah Jeffrey

Original signé par

Corinne Mount Pleasant-Jetté

Co-présidentes, Groupe de travail national du ministre sur l'éducation

INTRODUCTION

Le présent rapport est présenté au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, indépendamment des négociations existantes et en cours relativement à l'éducation des Premières nations.

Au cours de l'histoire, les parents autochtones et les dirigeants de collectivités autochtones se sont faits les porte-parole des volontés et des aspirations des collectivités autochtones relativement à l'éducation de leurs enfants. *Ils veulent que l'éducation les prépare à participer pleinement à la vie économique de leur collectivité et de la société canadienne. Mais ce n'est là qu'une partie de leur projet. Les intervenants nous ont déclaré que le système d'éducation doit amener les enfants et les jeunes à devenir des citoyens autochtones, compétents sur les plans linguistique et culturel et prêts à assumer les responsabilités de leurs nations. Les jeunes qui terminent leurs études doivent avoir développé une forte identité autochtone. Conformément aux traditions autochtones, l'éducation doit viser le développement intégral de l'enfant, tant intellectuel, spirituel et affectif que physique.*[1]

Les jeunes des Premières nations doivent posséder les connaissances et les compétences associées à la société contemporaine s'ils veulent créer des collectivités et des économies fortes pour les leurs ainsi que contribuer à l'économie générale du Canada.

Il faut assurer aux citoyens des Premières nations le soutien nécessaire pour leur développement et leur éducation grâce à un environnement éducationnel structuré et sécuritaire, au sein duquel sont visées l'excellence et la promotion des valeurs et des croyances. Nous (Groupe de travail national du ministre sur l'éducation - GTNMÉ) croyons qu'une forte identité culturelle conjuguée

---

[1]Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement.** Ottawa : ministre des Approvisionnements et Services du Canada, pp. 489-490.

à un très bon rendement scolaire donnera aux citoyens des Premières nations la confiance et l'aisance nécessaires pour tirer parti des deux mondes.

La santé et le dynamisme d'une nation sont directement fonction de la capacité de cette dernière à offrir à sa population des possibilités concrètes de s'instruire. Notre avenir, à titre de nation et de Premières nations, dépendra grandement du niveau d'instruction et des réussites scolaires de nos citoyens. Pour que leurs collectivités demeurent viables et en santé, les membres des Premières nations doivent pouvoir compter sur des programmes et des services d'enseignement de qualité.

L'avenir des Premières nations représente actuellement un défi. On fait face à une crise dans le domaine de l'éducation. Quoiqu'il y ait des exceptions remarquables, on constate l'absence de système, d'objectifs et de responsabilité en éducation, ainsi que le manque de pouvoirs et de moyens chez les parents, aînés et leaders en éducation des Premières nations pour résoudre la crise, situation qui découle de la façon dont les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux gèrent l'éducation. Les Premières nations doivent être capables de prendre des décisions responsables en ce qui a trait à la planification et à la mise en œuvre de programmes visant l'excellence en éducation.

Les recommandations d'un grand nombre de rapports et d'études vont dans la même direction en ce qui concerne l'éducation des Premières nations. Les Premières nations doivent disposer des ressources et des moyens nécessaires pour concevoir, mettre en œuvre et offrir des programmes d'éducation permanente, dans les réserves et hors de celles-ci. Il faut agir dès maintenant. Les capacités des membres des Premières nations, en ce qui a trait à une variété de domaines – progrès sociaux, économiques et culturels des collectivités des Premières nations; développement stratégique du Canada; appartenance à un réseau international de peuples autochtones – restent encore à être pleinement développées.

L'avenir et l'épanouissement collectifs des Premières nations reposent sur le respect du droit naturel des Premières nations et la redéfinition de l'éducation des Premières nations. Le droit naturel des populations des Premières nations confirme la responsabilité des générations présentes et à venir et le respect qui leur est dû, et ce, puisque les enfants sont les porteurs de la langue et de la culture.

À de trop grandes reprises dans le passé, les enfants des collectivités des Premières nations ont reçu un enseignement qui visait, délibérément ou involontairement, à les assimiler. On constate peu de changement aujourd'hui. L'enseignement dispensé ne tient aucunement compte des cultures, des langues et de l'histoire plurielle des Premières nations. Depuis plus de deux siècles, cet important décalage ne fait que s'accentuer.

Il importe d'éliminer cette dissociation culturelle et de s'empresser d'établir une stratégie pragmatique et sensée en matière d'éducation des Premières nations. Cette nouvelle stratégie ferait la promotion des diverses langues et cultures, reconnaîtrait les histoires et les collectivités des Premières nations, s'axerait sur la réussite scolaire et viserait une qualité accrue (enseignants, programmes, évaluations d'élèves et résultats scolaires).

Nous sommes également d'avis qu'il faut confier un rôle juridique précis aux Premières nations par rapport à tout ce qui touche l'éducation, notamment la prise de décision, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation se rapportant aux politiques et aux programmes en matière d'enseignement des Premières nations, de la petite enfance aux études postsecondaires. Le contrôle de l'éducation relève du droit inhérent des Premières nations à l'autonomie gouvernementale.

La prise en charge, par les Premières nations, de l'éducation de leurs apprenants est un thème important abordé tout au long du présent rapport. Nous croyons qu'elle s'étend aux apprenants qui fréquentent des écoles provinciales ou territoriales. Nous traitons en détail de ce que

constitue la prise en charge de l'éducation. Ainsi, par nos recommandations, nous assurerons l'égalité des chances pour les apprenants des Premières nations, égalité sur laquelle ils ne peuvent actuellement compter, et favoriserons la réussite scolaire qui fera notre fierté à tous.

CONTEXTE

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a demandé au GTNMÉ de proposer des options quant aux stratégies et aux mesures qui sont nécessaires à la promotion de l'excellence dans l'éducation des Premières nations aux niveaux primaire et secondaire ainsi qu'à la réduction de l'écart entre les apprenants des Premières nations et les autres Canadiens en ce qui a trait à la réussite scolaire. Dans le cadre du Projet de renouvellement en éducation du ministre, le travail du GTNME favorise la consultation et la participation active des parents, des aînés et des dirigeants des Premières nations. Notre mandat se termine avec ce rapport.

Notre rapport a de nombreux précédents. En 1968, le document « Étude sur les indiens contemporains du Canada » (le rapport Hawthorn)[2] faisait allusion à l'inégalité dans l'éducation des Indiens au Canada, et trois chapitres du rapport étaient centrés sur les mesures qui seraient nécessaires à une meilleure réussite scolaire dans les collectivités des Premières nations.

En 1976, le *Task Force on the Educational Needs of Native Peoples* a fait rapport au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et au ministre de l'Éducation de l'Ontario, disant que *...aucun système d'éducation ne sera satisfaisant, jusqu'à ce que la responsabilité de l'éducation et la possibilité d'améliorer cette éducation soient entre les mains des peuples autochtones.*[3]

---

[2]Hawthorn, H. 1967. **Étude sur les indiens contemporains du Canada, Volume II.** Ottawa : Imprimeur de la Reine. (Traduction libre.)

[3]**Task Force on the Educational Needs of Native Peoples.** Présenté en 1976 par les Grands chefs de l'Ontario au ministre de l'Éducation de l'Ontario et au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

En 1988, l'Assemblée des Premières Nations a présenté un rapport intitulé « Tradition et éducation ».[4] Ce rapport représentait plus de quatre ans de recherche et de discussions sur l'éducation des Premières nations et était composé de quatre volumes de recommandations concernant les domaines de compétences, les ressources, la gestion et la qualité.

D'autres études, rapports et énoncés récents du gouvernement portent sur le besoin d'une réforme de l'éducation des Premières nations.

En 1998, 'Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones' indiquait que *[les jeunes autochtones] quittent l'école avant d'avoir acquis les compétences nécessaires à l'exercice d'un emploi, et sans connaître la langue et la culture de leur peuple.*

Le Plan d'action fédéral avec les Premières nations en 1998 portait sur *Miser sur l'éducation chez les autochtones ... afin d'améliorer la qualité de l'éducation.*[5]

Le Rapport du vérificateur général en 2000, au chapitre 4, comprenait le commentaire suivant : *Nous croyons que le Ministère ne peut réussir à fournir une éducation aux élèves Indiens que si leurs besoins et leurs aspirations sont bien cernés et pris en compte par un* ***système*** *d'éducation [emphase ajoutée] conçu pour y répondre.* [6]

---

[4]Fraternité des Indiens au Canada, Assemblée des Premières Nations, 1988. **Tradition et éducation : vers une vision de notre avenir (Volumes 1, 2, 3)**. Ottawa : Assemblée des Premières nations.

[5]**Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones**. Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. 1997.

[6]Vérificateur général, Avril 2000. **Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Chapitre 4 - Affaires indiennes et du Nord Canada - L'enseignement primaire et secondaire**. Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Le chapitre 5 du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones résumait divers sujets bien documentés sur l'éducation des Autochtones pour souligner le besoin de réformes essentielles afin de parvenir à une réussite scolaire plus équitable.[7]

Le discours du Trône de 2002 a défini l'objectif du gouvernement concernant l'amélioration des résultats scolaires des enfants des Premières nations. [8]

Nous respectons le travail et partageons les objectifs des rapports et des documents qui ont été présentés auparavant. Ils représentent une quantité importante et permanente de preuves appuyant la réforme de l'éducation des Premières nations. Toutefois, jusqu'à présent, il n'y a eu que très peu ou pas de volonté politique de mettre en oeuvre ces réformes. La réussite scolaire des jeunes des Premières nations est encore plus importante de nos jours.

Dans quinze ans, les enfants des Premières nations représenteront de 25 à 50 p. 100 de la population totale des élèves au primaire dans plusieurs provinces et territoires. Dans quatre ans, la main-d'oeuvre autochtone se chiffrera à un peu moins d'un million de personnes : les hommes et les femmes de moins de 35 ans représenteront la majorité de ces travailleurs. La réussite scolaire aux niveaux secondaire et postsecondaire signifie des emplois pour les diplômés. Néanmoins, en 1999-2000, les statistiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) ont démontré que l'obtention d'un diplôme d'études secondaires pour les étudiants des Premières nations dans les réserves ne se chiffrait qu'à 32,1 p. 100.[9] Nous reconnaissons que ce chiffre dénote le nombre d'élèves des Premières nations qui sont inscrits à

---

[7]Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement.** Ottawa : ministre des Approvisionnements et des Services du Canada.

[8]**Discours du Trône ouvrant la deuxième session de la trente-septième législature du Canada**. Le 30 septembre 2002.

[9]Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 2002. **Données ministérielles de base 2001.** Ottawa : ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. p. 37.

la dernière année du programme d'études secondaires et qui l'ont réussi, et non le nombre d'élèves inscrits à la première année et qui termineront à l'année appropriée. Les perspectives d'emploi pour les jeunes des Premières nations seront donc presque inexistantes : le Conference Board du Canada a estimé, en 1998, que la moitié des emplois créés au Canada exigeraient un diplôme d'études secondaires comme exigence minimale à l'emploi.

À l'échelle nationale, ce faible taux de réussite scolaire souligne l'urgence à réformer l'éducation des Premières nations et alimente nos inquiétudes concernant l'état critique de l'éducation des Premières nations.

RÉUSSITES

Il est important de reconnaître qu'il y a eu de nombreux efforts de la part des Premières nations en vue d'apporter des changements positifs à l'éducation. Par exemple, le Conseil national indien de l'éducation de l'Assemblée des Premières nations, qui travaille en étroite collaboration avec le Conseil en Éducation des Premières nations (CÉPN) du Québec, a réalisé une importante analyse des besoins spéciaux des élèves des Premières nations qui a eu comme résultat une augmentation des budgets consacrés aux écoles des Premières nations et des autorités scolaires.

Plusieurs organismes régionaux ont été mis sur pied afin d'assurer du leadership et de créer un environnement qui permettra une réponse proactive aux nombreuses questions relatives à l'éducation des Premières nations. Le *First Nations Education Steering Committee (FNESC)* en Colombie-Britannique, le Mi'kmaw-Kina'matnewey en Nouvelle-Écosse et le *First Nation Education Resource Centre* du Manitoba, ainsi que des composantes responsables de l'éducation dans des organismes des Premières nations et organismes régis par un traité dans les provinces et territoires ont servi leurs membres en formant des équipes d'éducateurs et de professionnels des Premières nations qui ont pour but de prendre des mesures progressives pour résoudre les divers problèmes en éducation.

Il y a plusieurs exemples d'innovation par les Premières nations dans les écoles secondaires urbaines et les écoles d'immersion des réserves, ainsi que par des communautés de l'enseignement en ligne qui répondent aux besoins des collectivités isolées, où les cultures des Premières nations sont mises en valeur dans un environnement d'apprentissage positif. L'Académie Amiskwaciy à Edmonton et l'école d'immersion d'Onion Lake en Saskatchewan sont d'excellents exemples d'écoles des Premières nations qui ont réussi à intégrer les cultures des Premières nations partout dans le programme éducatif.

Aussi vitaux et importants que sont ces exemples, ils sont nettement surpassés en nombre par les problèmes non résolus en éducation qui freinent le progrès et qui nous rappellent que le travail à faire est encore considérable. Toutefois, ces exemples peuvent aussi indiquer que des changements sains et positifs sont apportés à l'éducation des Premières nations grâce au leadership et à la direction des parents, des aînés et des collectivités des Premières nations.

CONCEPTION DE L'AVENIR

Le droit naturel des Premières nations attribue des dons à chaque apprenant d'une Première nation. Nous croyons à la nécessité de dispenser un enseignement à chaque apprenant des Premières nations, de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire. Cet enseignement doit se caractériser par la qualité et l'excellence de l'enseignement et par une matière pertinente donnée dans un milieu sûr avec des ressources professionnelles et financières suffisantes. Il doit se comparer favorablemenmt ou être supérieur à celui que reçoivent les autres appenants canadiens. En fait, le succès d'un système d'éducation des Premières nations inspiré du savoir autochtone traditionnel, qui tient compte de l'objectif des parents et anciens et préconise l'apprentissage linguistique et culturel, se mesure par sa capacité de former une population empreinte d'humanité et de respect qui contribue à sa communauté et vit en harmonie avec son environnement.

Nous envisageons un système d'éducation des Premières nations efficace et intégral qui part de l'éducation de la petite enfance et va jusqu'à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'éducation postsecondaire, pour lequel les Premières nations prennent les décisions et où les parents, les anciens, les professionnels et les dirigeants à l'échelle communautaire, régionale et nationale conçoivent ensemble les programmes d'études et disposent des fonds et de l'infrastructure nécessaires pour le faire.

Nous envisageons aussi un système d'éducation où les parents, les anciens, les responsables de l'éducation et les autres membres des communautés des Premières nations cernent les objectifs de leurs apprenants de manière à leur donner les compétences culturelles et linguistiques nécessaires.

RÉALISER CET AVENIR

Pour réaliser cet avenir, trois mesures s'imposent sans tarder : confier la compétence en matière d'éducation aux Premières nations; créer une infrastructure nécessaire à l'éducation des Premières nations dotée des mécanismes leur permettant d'assumer la responsabilité de l'enseignement; réviser le budget de l'enseignement en fonction du renouvellement et de la transformation de l'enseignement des Premières nations.

Ces trois mesures sont liées les unes aux autres. La clé d'une transformation réussie de l'éducation des Premières nations repose sur la mise en œuvre simultanée des trois grandes recommandations portant sur la compétence en matière d'éducation, l'infrastructure et le financement.

COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

Nous estimons que la compétence en matière d'éducation dont les Premières nations doivent être dotées pour gérer leur système d'éducation doit être globale et exclusive. C'est-à-dire qu'elles doivent assumer la responsabilité de tous les aspects de l'éducation de leur population pendant toute la vie d'un apprenant quel que soit le lieu où il habite ou l'école qu'il fréquente. Comme les autorités territoriales ou provinciales hésitent à reconnaître la compétence des Premières nations en matière d'éducation, les organismes d'éducation des Premières nations, les parents et les anciens auraient le plein pouvoir juridique de négocier les ententes et dispositions nécessaires sur l'enseignement avec les autorités provinciales et territoriales afin d'améliorer les occasions d'apprendre de leurs membres.

Un examen de la documentation et des récentes négociations sur l'enseignement par plusieurs Premières nations régionales illustre l'importance que le Groupe de travail national du ministre sur l'éducation et les Premières nations accordent à la prise en charge par les Premières nations de leur propre enseignement. Sans l'obtention de compétence en matière d'éducation, les Premières nations sont incapables de fixer légalement les exigences de base de l'enseignement, y

compris les programmes d'études, la langue d'enseignement, les normes d'enseignement (sur le plan scolaire, de l'espace, etc), la qualification des enseignants, le calendrier scolaire et les méthodes pédagogiques ou la nécessité de créer plus d'écoles ou d'installations scolaires.

Le fait d'assumer cette compétence entraîne la nécessité de rendre compte des résultats scolaires, du rendement du système et des enseignants et des évaluations scolaires. Les Premières nations ont besoin d'un appui et des moyens de contrôler et vérifier l'enseignement que reçoivent les élèves des Premières nations dans les réserves et en dehors des réserves. Si les résultats scolaires sont insatisfaisants, les parents, les anciens et les dirigeants doivent être dotés du pouvoir nécessaire d'exiger des comptes.

Le fait de confier aux Premières nations la compétence en matière d'éducation est un premier pas essentiel à la réalisation de l'avenir envisagé. Ainsi, nous recommandons :

1. **Que le Canada s'engage à entamer des discussions avec les Premières nations sur la compétence en matière d'éducation à long terme des Premières nations dans les réserves et hors réserve. Il s'agit notamment du développement des capacités à l'échelle communautaire et régionale qui englobe la formulation d'une stratégie et l'affectation des ressources pour la mise en œuvre. Il faut prendre sans tarder des mesures pour créer des organisations des Premières nations qui faciliteront ce processus ou améliorer les organisations actuelles.**

Nous croyons que les Premières nations devraient mettre en œuvre et diriger ce processus avec l'aide nécessaire du ministre du MAINC et d'autres fonctionnaires fédéraux. Ce processus doit :

- aboutir à des options pour établir la compétence des Premières nations en matière d'éducation;

- établir des repères et un plan opérationnel pour le transfert de compétence en matière d'éducation;
- aider les Premières nations à déterminer la meilleure option pour le transfert de compétence en matière d'éducation;
- respecter la diversité des Premières nations, les modèles actuels de compétence en matière d'éducation et ceux qui se dessinent pour l'enseignement des Premières nations ainsi que les négociations actuelles régionales sur la compétence en matière d'éducation des Premières nations;
- opérer le transfert de compétence dans un délai de cinq ans.

INFRASTRUCTURE

Notre deuxième recommandation porte sur le besoin de créer une infrastructure en matière d'éducation chez les Premières nations niveau communautaire et régional qui leur permettra de concevoir et de gérer un système d'éducation intégral et exclusif portant de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire et d'exercer les droits et responsabilités que leur confère cette charge.

Nous envisageons une infrastructure qui est essentiellement un système doté de ressources, c'est-à-dire des professionnels, des installations, une capacité technique et de recherche et des modalités décisionnelles à l'échelle communautaire et régionale afin de donner aux parents, aux anciens, aux enseignants et aux dirigeants la possibilité d'assumer un rôle actif et de prendre des décisions concernant tous les aspects de l'enseignement des Premières nations.

Voici les objectifs principaux d'une telle infrastructure :

- administrer un système d'éducation des Premières nations de qualité et en assumer la responsabilité, notamment pour les aspects suivants :

  - programmes de développement de la petite enfance, écoles primaires et secondaires et établissements d'enseignement postsecondaire dans les réserves et hors réserve;
  - administrateurs et enseignants;
  - conseils scolaires, surintendants et administrateurs.
- participer à l'administration des autres établissements d'enseignement postsecondaire
- élaborer des normes d'enseignement;
- inclure une fonction de vérification de l'enseignement;
- concevoir et mettre en œuvre un système d'éducation des Premières nations de qualité destiné de la petite enfance jusqu'au niveau postsecondaire, y compris l'éducation des adultes et la formation professionnelle;
- rassembler des données sur l'enseignement et en faire le compte rendu;
- formuler des politiques d'enseignement, des règlements et des lois;
- établir des points de repère, des indicateurs de rendement et un plan opérationnel pour la création d'une infrastructure de l'enseignement;
- prévoir les modalités pour donner aux parents des Premières nations la possibilité d'assumer leur compétence en matière d'éducation et les aider en ce sens;
- seconder l'élargissement des programmes et services pour favoriser la participation des parents.

Les parents et élèves canadiens profitent de leurs systèmes d'éducation - des conseils de parents locaux, des conseils scolaires ou de district, des diverses organisations d'éducation, des ministères de l'éducation dotés de vastes ressources de planification et de recherche et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Il est essentiel que les Premières nations puissent compter sur les appuis pour l'éducation secondaire et tertiaire qui sont tributaires d'un système d'éducation efficace et dont jouissent le restant de la population canadienne. Sans ce système, il est presque impossible de rétrécir l'écart entre les résultats scolaires des élèves des Premières nations et des élèves canadiens.

Nous recommandons :

2. **Que le ministre entreprenne dès maintenant un processus visant à créer une infrastructure en éducation chez les Premières nations qui englobe les modalités décisionnelles et une capacité de conception et d'administration des programmes à deux niveaux : communautés des Premières nations et organismes régionaux en matière d'éducation.**

3. **Que pour améliorer les programmes et services des Premières nations à long terme, le financement provenant du gouvernement soit intégré et effectué dans le cadre des programmes d'éducation au niveau communautaire. En particulier, les fonds et programmes pour le développement de la petite enfance devraient être transférés de Santé Canada et de Développement des ressources humaines Canada et mis en oeuvre à l'intérieur des programmes d'enseignement. Le fait d'améliorer le processus et d'y intégrer divers éléments simplifierait les rapports que les communautés des Premières nations doivent soumettre.**

Nous croyons que ce sont les Premières nations qui devraient diriger et mettre en œuvre ce processus avec l'aide et les ressources nécessaires du ministre, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et des autres ministères et fonctionnaires fédéraux. Le processus devrait porter immédiatement sur les éléments de l'infrastructure aux échelles communautaires et régionales.

FINANCEMENT

Nous croyons qu'il est essentiel de consacrer plus d'argent à l'éducation chez les Premières nations, c'est-à-dire pour la conception et la mise en œuvre d'un système d'éducation intégral servant à offrir aux Premières nations un enseignement complet de qualité.

On croit à tort que les budgets annuels d'éducation des Premières nations suffisent pour les besoins des élèves des Premières nations. Il ne faut pas se leurrer; l'éducation chez les Premières nations manque de ressources et de soutien. Les écoles des Premières nations fonctionnent essentiellement indépendamment sans pouvoir compter sur une infrastructure d'aide systématique qui permettrait aux parents et aux enseignants de s'attaquer ensemble aux plus grands problèmes d'éducation. Cette situation a produit plusieurs générations de jeunes insuffisamment instruits qui n'ont pu réaliser leur plein potentiel. Les fonds destinés à l'éducation des apprenants des Premières nations doivent être utilisés d'une façon tout à fait transparente et leur utilisation doit être justifiée à tout point de vue.

Nous croyons qu'en confiant aux Premières nations la compétence en matière d'éducation et en créant l'infrastructure nécessaire pour qu'elles s'acquittent de cette responsabilité, nous obtiendrons chez les Premières nations des résultats semblables à ceux observés dans la population canadienne en général. Il sera également nécessaire de consacrer plus de ressources et de temps et de mettre en œuvre les recommandations qui suivent.

Nous recommandons :

4. **Que le ministre et les Premières nations, en collaboration avec les fonctionnaires du ministère et d'autres fonctionnaires, déterminent les coûts réels et prévus d'un système d'éducation des Premières nations intégré en accordant une attention particulière aux aspects suivants :**
   - **les coûts associés à la compétence des Premières nations en matière d'éducation et aux questions connexes;**
   - **le coût de création et de maintien d'une infrastructure d'éducation au niveaux communautaire et régional chez les Premières nations;**
   - **les coûts d'une éducation de qualité chez les Premières nations, y compris :**

- **l'évaluation du degré de réussite des élèves et l'adoption de mesures pour l'améliorer;**
- **l'octroi de fonds nouveaux pour compenser les inégalités et l'évolution des exigences, notamment les salaires et les avantages sociaux des enseignants et du personnel des écoles des Premières nations;**
- **des installations scolaires sûres, bien équipées, bien entretenues, adaptées à la culture des Premières nations et dont l'aménagement tient compte de la réalité autochtone (p. ex. l'espace pour les parents et les anciens ainsi que pour le développement de la petite enfance);**
- **de l'argent pour l'enseignement versé par des communautés des Premières nations aux provinces et territoires pour les élèves des écoles provinciales et territoriales;**
- **des cours de langue et des programmes d'enseignement linguistique conçus et approuvés par les Premières nations;**
- **des programmes d'études pertinents sur le plan culturel conçus et approuvés par les Premières nations pour toutes les matières;**
- **des programmes d'études et des ressources conçus pour remédier aux faiblesses en mathématiques et en sciences ainsi qu'à l'analphabétisme;**
- **l'élaboration de méthodes pédagogiques et d'évaluation adaptées à la culture des Autochtones.**

Nous recommandons :

5. **Qu'un seul crédit parlementaire soit établi pour l'éducation des Premières nations qui comprend tous les fonds approuvés par le Parlement pour l'éducation des Premières nations dispensé par l'ensemble des ministères et organismes fédéraux.**

Nous recommandons :

6. **Que tous les ordres de gouvernement veillent à ce que les élèves des Premières nations puissent compter sur des installations d'éducation de qualité. Il faut débloquer de nouveaux fonds pour les travaux de construction et de réparation qui attendent, entretenir les installations et, surtout, construire de nouvelles écoles pour donner aux élèves des Premières nations la même possibilité que les autres élèves du Canada de suivre un enseignement dans leur propre communauté.**

FACILITER LE PROCESSUS

Les trois actions dont il est question dans les recommandations devraient s'effectuer simultanément et les activités principales devraient avoir lieu à l'échelle régionale et communautaire. Il sera nécessaire d'affecter des ressources et des fonds à l'échelle régionale pour faciliter la recherche et les discussions qui suivront.

QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT AUX PREMIÈRES NATIONS

L'éducation est un moyen fondamental de perpétuer la culture. Il est difficile de déterminer les facteurs d'un enseignement de qualité pour les Premières nations. Chacun a un point de vue différent sur les facteurs qui contribuent à la qualité d'un programme ou d'un système éducatif. Les autorités scolaires du monde entier obtiennent la qualité de l'enseignement pour leurs apprenants par différents moyens et en définissant la qualité de différentes manières. Malgré ces différences, tous les bons systèmes éducatifs, partout, ont en commun les résultats scolaires – les taux d'obtention de diplôme et le rendement scolaire concurrentiel des élèves.

Nous nous sommes penchés sur plusieurs sujets que nous considérons essentiels à la définition, au développement, à la mise en oeuvre et à l'évaluation d'un enseignement de qualité pour les Premières nations.

SAVOIR AUTOCHTONE

(Le savoir) est un processus dérivé de la création et, à ce titre, il a une fonction sacrée. Il est inhérent et lié à toute la nature, à ses créatures et à l'existence humaine. L'apprentissage est perçu comme une responsabilité permanente qu'on assume pour comprendre le monde autour de soi et animer ses capacités personnelles. Le savoir nous enseigne à prendre charge de sa vie, favorise le développement du sens des relations personnelles avec les autres et aide à imiter des comportements respectueux et compétents. Le savoir est une capacité d'être ingénieuse qui crée le contexte et la texture de la vie.[10]

---

[10]Battiste, Marie, 2002. **Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations**, p. 11 (traduction libre).

Lorsqu'on examine l'enseignement aux Premières nations dans son contexte historique, on observe une tendance qui consiste en un système éducatif essentiellement imposé aux élèves des Premières nations et caractérisé par une indifférence manifeste pour les langues, les cultures, la sagesse et le savoir collectifs des Premières nations.

Des siècles de commerce, d'évolution culturelle et d'interaction sociale entre les Premières nations ont produit un vaste ensemble de connaissances qui mérite d'être inclus dans le programme de toutes les écoles et de tous les établissements d'enseignement postsecondaire à titre d'information valide et importante. L'intégration de la sagesse et du savoir des Premières nations aux programmes d'étude et aux méthodes d'enseignements dans les systèmes éducatifs, chez les Premières nations comme dans les provinces et les territoires, assurera aux apprenants des Premières nations un milieu d'apprentissage positif et favorisera la réussite des élèves. De plus, les apprenants qui ne font pas partie des Premières nations pourraient ainsi en venir à adopter un point de vue plus respectueux de l'histoire du Canada et de sa culture, en y faisant une place aux Premières nations.

Nous recommandons :

7. **Que le Canada affirme le savoir autochtone à titre d'élément intégral et essentiel du patrimoine national du Canada que nous devons préserver et mettre en valeur au profit des Canadiens d'aujourd'hui et de ceux de demain. Sous la direction et le leadership des collectivités des Premières nations, le Canada doit collaborer avec tous les intervenants pour veiller à ce que tous les programmes et services éducatifs respectent le savoir autochtone et en fassent la promotion.**

LANGUE ET CULTURE

La langue est de loin le facteur le plus significatif dans la survie du savoir autochtone. Les langues autochtones et leur ordre symbolique, verbal et inconscient structurent et incarnent le savoir autochtone. (...) Lorsque les langues, le patrimoine et les collectivités autochtones sont respectés, appuyés et reliés aux aînés et à l'éducation, le succès scolaire des élèves autochtones s'ensuit. Les langues autochtones sont des ressources irremplaçables dans toute réforme de l'éducation. (...) Les réformes de l'éducation doivent redéfinir l'alphabétisation pour affirmer que les langues autochtones sont essentielles à l'apprentissage et à l'identité des Autochtones.[11]

Nous avons toute confiance que les Premières nations, à la condition d'avoir les ressources nécessaires, veilleront à ce qu'un plus grand nombre de méthodes d'enseignement et de programmes d'études portant sur la culture et la langue soient intégrés aux programmes d'enseignement, à partir du développement de la petite enfance jusqu'aux programmes d'études postsecondaires.

Nous recommandons :

8. **Que le ministre, en pleine collaboration avec les Premières nations, élabore un projet de loi reconnaissant les langues des Premières nations comme les premières langues du Canada et, de plus, qu'il crée une fondation dotée qui veillera à ce que des ressources suffisantes soient consacrées au niveau communautaire à la prestation de programmes d'enseignement de qualité des langues et des cultures des Premières nations pour tous les élèves, autochtones et non autochtones. Cela comprendrait, à tout le moins :**
   - **la formation des enseignants et**

[11] Battiste, Marie, 2002. **Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations**, pp. 12-13 (traduction libre).

- **des méthodes d'enseignement, des textes, des fonds, des édifices, du matériel et de la technologie traditionnelle et novatrice appropriés.**

PARTICIPATION DES PARENTS ET DE LA COLLECTIVITÉ

Un système ou programme éducatif sain s'appuie sur la participation active des parents et de la collectivité. Le leadership parental dans l'enseignement pour les Premières nations, que les élèves fréquentent des écoles dans les réserves ou hors de celles-ci, est un élément essentiel d'un système éducatif sain. La participation des parents et de la collectivité à l'enseignement des Premières nations n'a reçu ni l'attention voulue ni les ressources nécessaires des autorités fédérales, provinciales et territoriales, malgré le fait que le gouvernement fédéral ait reconnu et adopté en 1973 une politique préconisant « la maîtrise indienne de l'éducation indienne ».

On a pu constater que la confiance des parents en l'école et leur participation à l'enseignement sont essentielles à la réussite dans ce domaine. Elles entraînent une plus grande assiduité, des attitudes positives, de meilleures notes et une participation accrue à l'enseignement supérieur. *Les parents sont les premiers enseignants de leurs enfants. C'est eux qui ont le plus d'influence sur le développement de leurs enfants en bas âge; or, l'importance du développement de la petite enfance pour la réussite scolaire est bien établie. C'est à cette période de la vie que l'enfant acquiert une langue et qu'il apprend la confiance, qu'il établit des liens avec les autres et développe des valeurs et des compétences intellectuelles et sociales. (Les études) soulignent l'importance des pratiques parentales pour le développement des jeunes enfants et le succès qu'ils remporteront à l'école par la suite; les enfants de 2 et 3 ans à qui on avait fait la lecture plusieurs fois par jour ont fourni un rendement considérablement meilleur à la maternelle que ceux à qui leurs parents ne faisaient la lecture que quelques fois par semaine ou plus. En outre, les enfants qui avaient été exposés aux livres et à la lecture dès leurs premières années obtenaient également de meilleurs résultats en mathématiques. L'étude démontrait également que les caractéristiques du milieu familial des enfants et leur participation à des activités*

éducatives en bas âge peuvent avoir des effets combinés considérables sur leur compétence future sur le plan du vocabulaire.[12]

À la condition d'avoir des ressources suffisantes et d'y être encouragées, les Premières nations peuvent et doivent élaborer des stratégies en vue de stimuler la participation des parents et de la collectivité à l'enseignement, dans un milieu non menaçant et détendu.

Nous recommandons :

9. **Que le Canada fournisse les ressources nécessaire à l'affirmation de la revitalisation du savoir autochtone des Premières nations dans le développement des capacités parentales, familiales et communautaires.**

10. **Que les Premières nations et le Canada affirment l'importance de la participation des parents, de la famille et de la collectivité, basée sur un contexte non menaçant et détendu qui met les parents à l'aise pour discuter de questions scolaires, reconnaît la famille élargie, met en valeur le rôle intégral des grand-parents, fournit aux élèves des occasions de servir la collectivité, favorise le dialogue communautaire avec les jeunes et, par des mesures pratiques, amène les parents à s'engager. Le Canada doit fournir les ressources nécessaires pour appuyer les parents et les grand-parents des Premières nations afin de leur fournir des mécanismes d'appui pour traiter efficacement de cet aspect de la programmation scolaire.**

11. **Que les aînés soient invités à participer à la planification et à la mise en oeuvre de processus concernant leur sagesse et leur rôle de conseillers professionnels.**

---

[12]Kavanagh, Barbara, 2002. **The Role of Parental and Community Involvement in the Success of First Nations Learners: A Review of the Literature**, p. 11 (traduction libre).

DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Dans le domaine de l'éducation comme celui de la santé, la petite enfance est une étape cruciale. La vie familiale traditionnelle donnait aux enfants autochtones une base solide favorisant le sentiment de sécurité et la confiance en soi. De nos jours, les familles autochtones ne sont pas toujours en mesure de remplir cette fonction. La pauvreté, un sentiment d'aliénation, l'expérience du pensionnat et le dysfonctionnement des familles et des groupes sociaux empêchent souvent les parents de bien jouer leur rôle.[13] Des conditions socio-économiques défavorables représentent des difficultés et des obstacles supplémentaires à la réussite scolaire. Il faut améliorer ces conditions.

Nous recommandons :

12. **Que le gouvernement fédéral s'engage à financer des programmes universels de développement de la petite enfance pour les Premières nations.**

13. **Que les Premières nations, avec l'appui du gouvernement fédéral, élaborent des stratégies communautaires relatives à toute la gamme des services à la petite enfance en se fondant sur des principes et des points de repère autochtones. Cela devrait inclure l'élaboration de stratégies d'intervention rapide, un processus de communication et l'intégration des constatations dans l'élaboration des programmes.**

---

[13]Commission royale sur les peuples autochtones, 1996. **À l'aube d'un rapprochement. Points saillants du rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones.** Ottawa: Ministre des Approvisionnements et Services, pp. 83-84.

ÉDUCATION SPÉCIALE

Tel qu'indiqué dans la politique de l'APN sur l'éducation spéciale pour les Premières nations, tous les apprenants ont le droit de recevoir une éducation dans le milieu qui réponde le mieux à leurs besoins. De plus, l'APN affirme dans ce document que les apprenants des Premières nations ont également le droit d'avoir accès à une éducation qui englobe leur développement sur les plans spirituel, physique, social, psychologique, culturel et intellectuel, et que leur formation devrait les préparer à apprendre pendant toute leur vie. La philosophie exprimée dans le document du CÉPN se reflète dans l'affirmation selon laquelle tous les enfants des Premières nations ont le droit de recevoir un enseignement dans leur école communautaire, d'être intégrés à leurs pairs dans une salle de classe ordinaire, c'est-à-dire normalisée et aussi peu restrictive que possible. Le point de vue des Premières nations sur l'inclusion a ses origines dans l'ère des pensionnats, mais il est influencé également par le manque de financement de l'éducation spéciale. De nombreux élèves des Premières nations ont été obligés, et certains le sont encore, de fréquenter des écoles provinciales pour obtenir des services parce que les services d'éducation spéciale ne sont pas financés dans les écoles des Premières nations.[14]

Nous recommandons :

14. Que le ministre fournisse les ressources nécessaires à la prestation de programmes d'éducation spéciale pour répondre aux besoins des apprenants dans les écoles des Premières nations, tel qu'indiqué dans la présentation faite par l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation spéciale pour les Premières nations en novembre 2000.

---

[14]Hurton, Gerry, 2002. **A Review of First Nations Special Education Policies and Funding Directions within the Canadian Context**, p. 14 (traduction libre).

15. Vu la surreprésentation des élèves des Premières nations dans les programmes d'éducation spéciale dans les écoles provinciales et territoriales, que la qualité et l'efficacité des programmes d'éducation spéciale fassent immédiatement l'objet d'une enquête conjointe,, pour qu'on puisse repérer correctement les apprenants des Premières nations, leur accorder un soutien efficace et pertinent et prendre des mesures pour garantir l'amélioration de leur rendement scolaire à long terme.

16. Que, sous réserve de la recommandation ci-dessus concernant les ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'éducation spéciale, le ministre et les Premières nations effectuent tous les cinq ans un examen conjoint, sous la direction des Premières nations, de l'efficacité des programmes, des politiques et des services en matière d'éducation spéciale pour les Premières nations.

ÉDUCATION SPÉCIALE – DOUANCE

La douance est un domaine dynamique en évolution. Avec l'arrivée du nouveau millénaire et de l'ère de la mondialisation, on ne se préoccupe plus seulement de repérer des génies et des prodiges, qui se révèlent d'ailleurs d'eux-mêmes, mais plutôt de reconnaître le plus grand nombre possible d'enfants et d'adolescents doués. Un commun dénominateur ressort de toute la documentation à ce sujet : il faut des programmes conçus pour répondre aux besoins des enfants doués et talentueux. Ces programmes font également l'objet de nombreux débats et travaux de recherche.[15]

---

[15]McKee, Darren et Ahenakew, Brenda, 2002. **Gifted Education in First Nations Education**, pp. 3-4 (traduction libre).

Nous recommandons :

17. **Que les Premières nations effectuent d'autres travaux de recherche en vue d'élaborer des politiques et des programmes efficaces pour l'enseignement aux apprenants doués parmi les membres des Premières nations.**

RECRUTEMENT, FORMATION ET MAINTIEN EN POSTE DES ENSEIGNANTS

La qualité de l'enseignement pour les Premières nations dépendra en grande partie de la qualité des enseignants embauchés dans les écoles des Premières nations et les écoles provinciales et territoriales. On constate que de nombreux enseignants tournent le dos aux écoles des Premières nations, phénomène attribué aux facteurs de dissuasion suivants : manque d'appuis systémiques, salaires inférieurs à ceux que touchent les enseignants dans les écoles provinciales et territoriales, avantages sociaux moins nombreux que ceux qui sont offerts par les provinces et les territoires. Dans certains cas, lorsque des enseignants veulent être transférés à une école provinciale ou territoriale, on ne tient pas compte de la période pendant laquelle ils ont enseigné dans des écoles des Premières nations. Les enseignants des Premières nations dans les écoles provinciales et territoriales doivent souvent enseigner dans des situations difficiles, en disposant de peu d'appuis, ce qui mène parfois certains d'entre eux à quitter l'enseignement prématurément. Nous devons nous efforcer de mieux appuyer les enseignants des Premières nations, dans les écoles provinciales et territoriales aussi bien que dans les écoles des Premières nations.

Les tableaux suivants indiquent clairement que le nombre d'enseignants et autres spécialistes de l'éducation appartenant à une Première nation ne représente qu'un faible pourcentage du personnel enseignant dans les écoles provinciales et territoriales et souligne l'urgence d'accroître rapidement le nombre d'enseignants des Premières nations par le recours à des stratégies inventives et novatrices.

Population autochtone et représentation des enseignants autochtones par province et territoire[16]

	Proportion de la population globale représentée par les Autochtones		Proportion des enseignants représentée par les Autochtones
	Tous âges	0-14 ans	
Canada	**3,9 %**	**6,4 %**	**1,3 %**
Terre-Neuve	4,5 %	7,1 %	1,7 %
Île-du-Prince-Édouard	1,8 %	3,1 %	1,2 %
Nouvelle-Écosse	3,0 %	4,8 %	1,1 %
Nouveau-Brunswick	2,3 %	3,7 %	1,1 %
Québec	2,0 %	3,0 %	0,9 %
Ontario	2,3 %	3,6 %	0,5 %
Manitoba	12,6 %	21,4 %	5,1 %
Saskatchewan	12,0 %	21,4 %	6,9 %
Alberta	5,8 %	9,3 %	2,4 %
Colombie-Britannique	5,0 %	8,2 %	1,2 %
Yukon	21,0 %	27,7 %	6,1 %
Territoires du Nord-Ouest	62,2 %	75,2 %	30,6 %

Note : Enseignants désigne à la fois les enseignants aux niveaux primaire et secondaire.
Sources : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, données spéciales de DRHC.

[16]Tiré d'Archibald et coll., 2002. **Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education.** p. 6 (traduction libre).

Proportion des postes clés en éducation occupés par des Autochtones dans l'ensemble du Canada[17]

Profession	Proportion d'Autochtones
Proportion de la population globale du Canada représentée par les Autochtones	**3,9 %**
Les dix principales professions liées à l'éducation	1,7 %
Administration au niveau postsecondaire	1,6 %
Directeurs : primaire et secondaire	1,9 %
Professeurs d'université	0,5 %
Assistants à l'enseignement et adjoints à la recherche au niveau postsecondaire	0,8 %
Enseignants au niveau collégial et professionnel	1,5 %
Enseignants au niveau secondaire	0,9 %
Enseignants au niveau primaire et à la maternelle	1,6 %
Conseillers scolaires et conseillers d'orientation	7,6 %
Enseignants à des personnes handicapées	1,0 %
Aides-enseignants au niveau primaire et secondaire	4,6 %

Source : Statistique Canada, Recensement du Canada de 1996, données spéciales de DRHC.

18. Nous reprenons les recommandations 3.5.14 à 3.5.18 de la Commission royale sur les peuples autochtones, qui portent sur :

- **Élargissement des programmes de formation des maîtres (3.5.14) : La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux augmentent leur aide financière aux établissements postsecondaires afin d'appuyer les programmes existants et nouveaux de formation des maîtres autochtones, sous réserve des conditions suivantes :**
  - **a) la preuve de l'appui des autochtones au programme;**
  - **b) la participation des autochtones à la gestion du programme;**

[17]Tiré d'Archibald et coll., 2002. **Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education.** p. 5 (traduction libre).

c) **l'inclusion d'un contenu et d'une pédagogie autochtones dans le programme;**

d) **des évaluations périodiques pour s'assurer que la qualité de la formation des maîtres est conforme aux normes d'excellence attendues par les autochtones.**

- **Enseignants autochtones au secondaire (3.5.15) : La Commission recommande que les gouvernements canadiens, les autorités scolaires autochtones, les établissements secondaires, et les programme de formation des maîtres adoptent des stratégies multiples pour augmenter sensiblement le nombre d'autochtones dans l'enseignement secondaire, en prenant notamment les mesures suivantes :**

  a) **la promotion des carrières dans l'enseignement secondaire pour les autochtones;**

  b) **l'accès accru à la formation professionnelle en vue de l'enseignement secondaire, par exemple des cours donnés au niveau communautaire et des programmes de facilitation correspondants;**

  c) **des mesures d'encouragement financier aux étudiants.**

- **Formation des maîtres accessible dans les collectivités (3.5.16) : La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux apportent un soutien afin d'augmenter le nombre d'autochtones qui reçoivent une formation de maîtres**

  a) **en augmentant le nombre des programmes de formation des maîtres fournis directement dans les collectivités;**

  b) **en s'assurant que les étudiants de chaque province et territoire ont accès à ces programmes.**

- **Plans de carrière (3.5.17) : La Commission recommande que les programmes de formation des maîtres, en collaboration avec les organisations autochtones et les organismes gouvernementaux qui parrainent la formation professionnelle et**

paraprofessionnelle, adoptent une approche globale de la formation des éducateurs, en élaborant des plans de carrière depuis la formation des paraprofessionnels jusqu'à la reconnaissance professionnelle dans les carrières de l'éducation :

a) qui préparent les étudiants autochtones aux divers rôles requis pour assurer le fonctionnement des système d'éducation autochtones;

b) qui offrent des possibilités de carrière dans les systèmes d'éducation provinciaux.

- **Composante autochtone dans tous les programmes de formation des maîtres (3.5.18) : La Commission recommande que les provinces et les territoires exigent que les programmes de formation des maîtres :**

  a) dans la formation préalable à la reconnaissance professionnelle, comprennent au moins une composante portant sur l'enseignement de matières autochtones, tant aux autochtones qu'aux non-autochtones;

  b) offrent des options de formation préalable et de perfectionnement professionnel des maîtres axées sur l'enseignement aux étudiants autochtones et sur les problèmes d'éducation des autochtones;

  c) collaborent avec les représentants des organisations ou des collectivités autochtones pour élaborer les composantes spécifiquement autochtones de leurs programmes.[18]

---

[18]Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement**. Ottawa : ministre des Approvisionnements et services. pages 558 à 566.

Nous recommandons aussi :

19. **Que le ministre examine et révise immédiatement la formule appliquée aux écoles administrées par les bandes afin d'éliminer les iniquités salariales entre les enseignants des écoles des Premières nations et ceux des écoles provinciales et territoriales et qu'il accorde une gamme d'incitatifs pour encourager les enseignants à travailler dans les écoles des Premières nations.**

20. **Que les Premières nations et leurs partenaires en éducation unissent leurs efforts pour améliorer de façon significative les conditions de travail et pour élaborer des stratégies de recrutement et de maintien en fonction afin d'accroître le nombre d'enseignants et d'autres éducateurs des Premières nations et qu'ils travaillent avec les enfants d'âge scolaire pour les encourager à adopter la profession d'enseignant.**

ÉTUDES POSTSECONDAIRES

On ne peut aborder le sujet de l'éducation des Premières nations sans mentionner les études postsecondaires, y compris la formation des adultes, les écoles techniques, les collèges et les universités. Notre mandat ne visait que l'enseignement primaire et secondaire, mais puisque les études postsecondaires sont si essentielles à l'éducation des Premières nations, nous nous sommes sentis obligés d'ajouter des recommandations à ce sujet. Notre vision englobe également les diplômés qui représentent les meilleurs et les plus brillants professionnels et gens de métier dotés des capacités et des compétences nécessaires pour poser les assises du développement économique et communautaire dans une société fondée sur le savoir.

Nous recommandons :

21. Que le ministre et les Premières nations travaillent avec l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et les établissements à titre individuel afin d'établir des stratégies à court et à long terme visant à :

- **améliorer l'accès des étudiants des Premières nations aux programmes d'études dans toutes les disciplines;**
- **obtenir une représentation équitable d'universitaires des Premières nations à titre d'administrateurs et de membres du corps professoral dans le monde universitaire;**
- **établir une représentation équitable des Premières nations au sein des principaux conseils d'administration;**
- **accroître les possibilités pour les étudiants des Premières nations de poursuivre des études de deuxième et de troisième cycle;**
- **travailler en partenariat avec les Premières nations afin de mener des recherches dans le but d'améliorer les services d'éducation;**
- **appuyer les établissements postsecondaires existants et nouveaux des Premières nations, et faciliter le processus d'accréditation et de transférabilité.**

22. Nous appuyons la mise sur pied d'établissements d'enseignement postsecondaires des Premières nations. Nous recommandons :

- **Que les taux d'inscription et d'obtention de diplômes soient accrus dans le cas des étudiants des Premières nations poursuivant des études postsecondaires;**
- **Que de nouvelles ressources financières soient affectées pour répondre à la demande d'étudiants inscrits à des programmes de formation de niveau postsecondaire, d'éducation des adultes et d'éducation professionnelle;**

- **Que les programmes d'études postsecondaires et d'éducation et de formation des adultes des Premières nations soient financés à des niveaux tenant compte de l'inflation et de l'accroissement des coûts d'inscription.**

RACISME

Le racisme systémique, ainsi que les remarques et les attitudes racistes, ont de profonds effets sur le taux de réussite scolaire. Le racisme peut même faire en sorte que les parents n'encouragent plus leurs enfants à demeurer à l'école. Peu importe l'effet, beaucoup trop d'étudiants des Premières nations sont exposés au racisme sous différentes formes durant leurs années d'études primaires, secondaires et postsecondaires. Les enseignants qui ne souscrivent qu'à de faibles attentes à l'égard de leurs étudiants des Premières nations sont peut-être l'exemple de la forme de racisme la plus répandue que de nombreux étudiants doivent affronter.

Les écoles peuvent et devraient jouer un rôle de premier plan dans la transformation de la relation qui existe entre les Premières nations et la société canadienne en s'opposant activement au racisme personnel, institutionnel et systémique dirigé vers les étudiants, les parents et les enseignants des Premières nations. Nous croyons que l'adoption d'une stratégie universelle sur le racisme peut aider les étudiants à faire face au racisme, permettre aux enseignants, aux administrateurs et au personnel de soutien de réduire le racisme et motiver les conseils scolaires à éliminer le racisme des programmes d'études, des méthodes d'enseignement et des politiques scolaires. Nous appuyons aussi l'établissement de politiques et de codes de conduite dans tous les domaines pour les écoles et les conseils scolaires afin de faire face au racisme et de l'éliminer.

Nous félicitons la Fondation canadienne des relations raciales et la Coalition pour l'avancement des études autochtones pour leur publication intitulée « Learning About Walking in Beauty :

Placing Aboriginal Perspectives in Canadian Classrooms ».[19] Ce rapport, qui met l'accent sur la nécessité d'améliorer les programmes d'études actuels afin qu'ils tiennent compte plus généralement des perspectives des Autochtones, servira à attirer l'attention sur la marginalisation des peuples des Premières nations dans les programmes d'études. Il devrait être diffusé largement afin d'aider à l'élimination de la discrimination et du racisme dans les écoles publiques.

Nous sommes également conscients que le racisme et la discrimination existent dans certaines collectivités des Premières nations. Il faut donner de l'aide et des ressources à ces collectivités pour leur permettre de faire face et de réagir à ces actions néfastes dans le cadre d'un processus de guérison plus vaste que de nombreuses collectivités de Premières nations ont entrepris.

Nous recommandons :

23. **Que le Canada reconnaisse que le racisme et la discrimination dirigés vers les peuples des Premières nations constituent un problème national qu'il faut régler immédiatement. De plus, compte tenu de la Déclaration de réconciliation que la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a faite le 7 janvier 1998, le Canada, en collaboration avec les Premières nations, doit examiner l'ensemble des politiques et des pratiques ministérielles pour y éliminer celles qui sont jugées empreintes de discrimination et de racisme.**

24. **Les écoles peuvent jouer un rôle crucial dans la transformation de la relation qui existe entre les Premières nations et la société canadienne. Les écoles doivent s'opposer vivement au racisme personnel, institutionnel et systémique dirigé vers les étudiants, les parents et les enseignants des Premières nations. Que de la formation**

---

[19] **Learning About Walking in Beauty : Placing Aboriginal Perspectives in Canadian Classrooms : un rapport de la Coalition pour l'avancement des études autochtones (CAEA) présenté à la Fondation canadienne des relations raciales (FCRR).** 2002. Toronto : FCRR

obligatoire et des ressources soient offertes à tous les enseignants, les administrateurs, les conseillers scolaires et les employés de soutien pour traiter la question du racisme (avant leur entrée en fonction et par la suite). Que des programmes et des ressources, surtout ceux qui portent sur la défense des droits, soient établis et mis en oeuvre pour aider les étudiants des Premières nations et leurs parents à faire face au racisme.

25. **Les peuples autochtones font partie intégrante de la toile sociale canadienne. Que des programmes d'études dans toutes les disciplines et à tous les niveaux soient établis et mis en oeuvre pour tenir compte de ce fait.**

Nous avons dû limiter la portée de notre examen des sujets liés à l'éducation des Premières nations à cause des contraintes de temps qui nous avaient été imposées. Nous sommes convaincus qu'un régime d'éducation placé sous l'entière responsabilité des Premières nations couvrirait tous les éléments qui influent sur la qualité de l'éducation offerte aux étudiants des Premières nations.

RÔLE DU MAINC

Nous croyons que le ministère doit contribuer à l'établissement d'un régime d'éducation de qualité et holistique pour les Premières nations. Le Canada doit aider les Premières nations à obtenir le niveau souhaité de pouvoirs juridiques, de ressources financières et d'infrastructure en matière d'éducation pour permettre aux parents, aux aînés et aux dirigeants des Premières nations d'établir et de mettre en oeuvre les réformes, les programmes et les politiques nécessaires dans les écoles des Premières nations et dans les écoles concernées des provinces et des territoires.

Nous reconnaissons que le processus qui devra être mis en place pour réaliser ces réformes fondamentales exigera la participation du MAINC et des autres représentants fédéraux. Sans leur engagement et leur appui, les activités que les Premières nations entreprendront pour renouveler l'éducation prendront plus de temps qu'elles peuvent se permettre d'y consacrer. Aussi essentiel que sera et devra être leur rôle dans ce processus historique, nous réitérons que le processus visant à transformer les compétences, à déterminer le budget approprié pour l'éducation et à mettre sur pied une infrastructure scolaire doit être proposé et mené par les Premières nations.

Dans son rapport de 2000, le vérificateur général avait constaté quelques lacunes dans l'éducation des Premières nations pour lesquelles le MAINC assume la responsabilité entière ou partielle, notamment :

- le MAINC ne montre pas qu'il a atteint les objectifs qu'il s'était fixés en vue d'aider les étudiants des Premières nations à satisfaire leurs besoins et leurs aspirations en matière d'éducation;

- il existe très peu de plans de mise en oeuvre de mesures correctives visant à régler d'importantes questions en matière d'éducation, comme la préservation des langues

autochtones, l'amélioration des programmes d'études des Autochtones, l'amélioration de la formation des enseignants, ainsi de suite;

- l'absence d'un rôle précis et officiel dans l'éducation des Premières nations;

- peu ou pas d'indicateurs appropriés du rendement et des résultats.[20]

Nous croyons que le rapport du vérificateur général indique clairement, entre autres, que le ministère n'a pas la capacité d'offrir l'orientation et le soutien professionnel nécessaires pour mettre en place une éducation des Premières nations où la réussite scolaire des étudiants est comparable aux taux de réussite des provinces et des territoires.

Le rapport met l'accent sur ce que les Premières nations savent depuis un bon bout de temps - le ministère est parmi tous les intervenants celui qui est le moins capable d'assurer la réforme nécessaire de l'éducation des Premières nations.

Nous recommandons :

26. Que le Canada et les Premières nations entreprennent un processus conjoint visant à examiner le rôle que le Canada joue aux plans régional et national en matière d'éducation des Premières nations, processus qui toucherait :

- **les droits des Premières nations issus des traités;**
- **les politiques et la législation du MAINC;**

---

[20]Vérificateur général, avril 2000. **Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Chapitre 4 : Affaires indiennes et du Nord Canada - L'enseignement primaire et secondaire**. Ottawa : ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada.

- **la validation du mandat des Premières nations, afin qu'elles assument la responsabilité pour l'éducation;**
- **le rôle de promotion du MAINC, qui doit encourager les autres ministères à combler les lacunes dans l'éducation des Premières nations;**
- **la diminution du rôle du MAINC en matière d'éducation des Premières nations au fur et à mesure que les Premières nations en assument la compétence;**
- **la responsabilité fiduciaire pour l'éducation des Premières nations.**

RÔLE DES PROVINCES ET DES TERRITOIRES

Les provinces et les territoires doivent reconnaître le droit inhérent des Premières nations à l'autonomie gouvernementale. Ces gouvernements peuvent affirmer et appuyer le droit inhérent des Premières nations et la primauté des parents des Premières nations dans l'éducation de leurs apprenants en leur aidant à établir et à mettre en oeuvre un régime d'éducation entièrement sous la responsabilité des Premières nations.

Il serait bon de mettre sur pied un processus efficace de collecte de données sur les résultats scolaires des Premières nations dans le but d'améliorer ses résultats à long terme. Il serait alors possible de répondre aux besoins si longtemps méconnus des apprenants. Le rapport final de la CRPA a prescrit les éléments d'un plan global pouvant comprendre, sans s'y limiter :

- *des indicateurs de rendement dont dépend le financement du conseil ou du district;*
- *la publication de rapports indiquant les résultats obtenus d'ici la fin de la décennie internationale des populations autochtones en l'an 2004*[21]

Nous sommes d'avis qu'il existe plusieurs domaines importants où les autorités scolaires provinciales et territoriales peuvent continuer à contribuer à l'éducation des Premières nations.

La présence des provinces et des territoires dans l'éducation des Premières nations, ainsi que leur influence sur celle-ci, sont significatives. Les textes, les documents pédagogiques, les programmes d'études et les méthodes d'enseignement, les examens normalisés et les normes applicables aux élèves qui sont si souvent utilisés dans les écoles des Premières nations sont

---

[21]Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement**. Ottawa : ministre des Approvisionnements et services. pages 537.

généralement approuvés ou produits par les provinces sans égard pour les Premières nations et sans leur participation.

Les provinces et les territoires reçoivent beaucoup d'argent du gouvernement fédéral à l'intention des élèves des Premières nations. Les taux d'abandon scolaire des élèves des Premières nations fréquentant des écoles provinciales et territoriales sont très élevés, et cette situation est inacceptable. À l'heure actuelle, les Premières nations n'ont pas les moyens de tenir les provinces et les territoires responsables à l'égard de l'argent qu'ils obtiennent pour instruire les apprenants des Premières nations et à l'égard du taux élevé d'abandon scolaire.

Nous recommandons :

27. **Que les Premières nations qui travaillent avec le MAINC et les provinces et territoires créent des mécanismes appropriés pour :**

- **assurer la reddition de comptes aux Premières nations;**
- **établir un régime d'éducation de qualité pour les élèves des Premières nations fréquentant des écoles provinciales et territoriales;**
- **assurer l'utilisation de programmes d'études et de méthodes d'enseignement culturellement pertinents;**
- **obtenir l'appui et la participation des aînés;**
- **établir des programmes d'immersion dans les langues des Premières nations.**

La formation des enseignants incombe principalement aux provinces et nous sommes d'avis que les établissements de formation des enseignants peuvent et doivent mieux préparer les enseignants a) à enseigner de façon efficace aux apprenants des Premières nations, b) à enseigner dans les écoles des Premières nations et c) à éduquer tous les élèves de manière exacte et positive au sujet des Premières nations. Comme on le dit dans le Rapport final de la CRPA :

nous avons constamment répété qu'il fallait corriger les postulats erronés et éliminer les stéréotypes encore nombreux dans l'esprit de beaucoup de Canadiens...Les enseignants ne réussiront jamais à fournir des informations exactes sur les autochtones et à inspirer le respect à leur égard tant qu'ils n'auront pas été préparés pour cela.[22]

Il existe également des programmes axés exclusivement sur la formation des enseignants des Premières nations. Ceux-ci devraient être soutenus et surveillés périodiquement pour veiller à ce que les enseignants des Premières nations soient formés et prêts à enseigner de manière efficace aux apprenants des Premières nations dans les écoles des Premières nations. Il y a toujours une forte demande pour des enseignants des Premières nations, en particulier au niveau secondaire. Nous encourageons les autorités provinciales et territoriales à établir des stratégies innovatrices afin d'encourager des étudiants des Premières nations à faire carrière comme enseignants dans des écoles primaires et secondaires.

Les lignes directrices sur les programmes d'études et les guides des ressources pour les écoles provinciales et territoriales ne tiennent pas vraiment compte des besoins culturels et linguistiques des apprenants des Premières nations. Certains gouvernements provinciaux et territoriaux ont entrepris quelques projets limités visant à intégrer les langues des Premières nations dans leurs programmes d'études. Cependant, les exemples de cela ne sont pas légion. Les autorités provinciales et territoriales doivent constamment être à l'affût du portrait que l'on dessine des Premières nations et de leur histoire dans les textes et documents pédagogiques afin que les jeunes Canadiens puissent acquérir des informations et des connaissances exactes sur les Premières nations.

---

[22]Commission royale sur les peuples autochtones. 1996. **Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Volume 3 - Vers un ressourcement**. Ottawa : ministre des Approvisionnements et services. pages 565.

Nous ne pouvons pas trop insister sur l'importance du rôle des provinces et des territoires dans la lutte contre le racisme dirigé vers les apprenants des Premières nations. Environ 40 p.100 des élèves des Premières nations vivant dans des réserves fréquentent des écoles provinciales et presque tous les élèves des territoires sont inscrits dans des écoles territoriales. Tôt ou tard, tous les autres se joindront à eux dans les écoles secondaires provinciales ou territoriales. La très grande majorité des apprenants des Premières nations poursuivant des études postsecondaires est inscrite dans des établissement gérés par les provinces ou les territoires. Les autorités provinciales et territoriales doivent établir des politiques et verser des ressources pour permettre aux écoles et aux conseils scolaires d'éliminer le racisme dont sont victimes les étudiants des Premières nations.

Nous somme d'avis qu'un dialogue entre les Premières nations et les provinces et territoires constitue un élément du renouvellement et de la réforme de l'éducation des Premières nations. Nous croyons que le travail que les provinces et les territoires accomplissent dans tous les domaines qui touchent les écoles des Premières nations peut être amélioré à l'avantage des élèves et des parents des Premières nations lorsque les éducateurs, les aînés et les dirigeants des Premières nations peuvent collaborer avec les représentants provinciaux et territoriaux dans un milieu où l'on affirme et où l'on considère égal le pouvoir juridique des deux parties d'établir et de mettre en oeuvre des politiques et des programmes.

La mise en oeuvre de nos recommandations facilitera ce dialogue. Entre temps, nous croyons que le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) peut commencer à jeter les fondations de ce développement en demandant à des représentants de l'éducation des Premières nations à participer à leurs réunions annuelles. Nous encourageons le Conseil à amorcer ce processus immédiatement. Voici des exemples de sujets qui pourraient être abordés à ces réunions :

- l'iniquité du financement des étudiants spéciaux entre les écoles des Premières nations et les écoles provinciales;

- l'élaboration des programmes d'études et des méthodes d'enseignement;
- la collecte de données et le partage de ces données avec les Premières nations;
- les établissement d'enseignement postsecondaire et les Premières nations;
- l'établissement d'une stratégie coordonnée pour l'éducation des Premières nations par les provinces et les territoires;
- l'établissement d'une relation entre les représentants de l'éducation des provinces et territoires et ceux des Premières nations pour toutes les questions touchant les apprenants des Premières nations qui résident et étudient à l'extérieur des réserves.

Jusqu'à ce que les Premières nations des territoires assument l'entière responsabilité pour l'éducation, l'établissement et la mise en oeuvre d'un régime d'éducation de qualité pour leurs élèves dépendra de la participation des parents, des aînés et des éducateurs des Premières nations aux travaux des représentants territoriaux de l'éducation, et du leadership dont ils feront preuve.

CONCLUSION

Nous félicitons le ministre de sa décision de mettre en oeuvre cette mesure importante et opportune. Les recommandations mises de l'avant concordent avec les résultats des études et des rapports précédents, et soulignent l'urgence que revêtent les changements demandés dans le domaine de l'éducation des Premières nations. La mise en oeuvre des recommandations permettra aux apprenants de celles-ci d'améliorer de façon importante leur réussite scolaire et aidera à instaurer dans l'avenir au sein des Premières nations des sociétés saines et autosuffisantes.

Le Canada doit mettre fin aux mesures orientées dans le sens de la conformité et de l'assimilation des Premières nations. Leur éducation a en effet atteint actuellement un stade critique. Elles ne peuvent plus continuer à dilapider le potentiel de leur jeunesse. Comme le vérificateur général le signalait dans son rapport d'avril 2000 sur l'enseignement primaire et secondaire des Premières nations :

> *Des mesures (...) doivent être prises de toute urgence. L'accroissement de la demande en services éducatifs par suite des changements démographiques dans les collectivités autochtones exacerbera l'urgence ressentie aujourd'hui. En l'absence de progrès satisfaisants, la perte de capital humain augmentera, des occasions favorables seront perdues, les coûts financiers des programmes sociaux seront élevés et les relations entre le gouvernement et les membres des Premières nations se détérioreront.* [23]

La mise en oeuvre des trois principales recommandations sur la compétence, l'infrastructure et le financement, qui s'appuient sur celles concernant les autres éléments destinés à favoriser la

---

[23]Vérificateur général, avril 2000. **Rapport du vérificateur général du Canada à la Chambre des communes. Chapitre 4 : Affaires indiennes et du Nord Canada - L'enseignement primaire et secondaire**. Ottawa : ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada. para 4.97.

qualité de l'éducation permettra de transformer de façon importante l'éducation des Premières nations. Cette dernière est extrêmement complexe et exigera de la part de tous un engagement soutenu afin d'appuyer la mise en oeuvre des recommandations et de faire en sorte que les parents, les aînés et les collectivités des Premières nations prennent en charge leur éducation et en assument la responsabilité.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Nous recommandons :

Conception de l'avenir

Compétence en matière d'éducation

1. Que le Canada s'engage à entamer des discussions avec les Premières nations sur la compétence en matière d'éducation à long terme des Premières nations dans les réserves et hors réserve. Il s'agit notamment du développement des capacités à l'échelle communautaire et régionale qui englobe la formulation d'une stratégie et l'affectation des ressources pour la mise en œuvre. Il faut prendre sans tarder des mesures pour créer des organisations des Premières nations qui faciliteront ce processus ou améliorer les organisations actuelles. (Page 13)

Infrastructure

2. Que le ministre entreprenne dès maintenant un processus visant à créer une infrastructure en éducation chez les Premières nations qui englobe les modalités décisionnelles et une capacité de conception et d'administration des programmes à deux niveaux : communautés des Premières nations et organismes régionaux en matière d'éducation. (Page 16)

3. Que pour améliorer les programmes et services des Premières nations à long terme, le financement provenant du gouvernement soit intégré et effectué dans le cadre des programmes d'éducation au niveau communautaire. En particulier, les fonds et programmes pour le développement de la petite enfance devraient être transférés de Santé Canada et de Développement des ressources humaines Canada et mis en oeuvre à l'intérieur des programmes d'enseignement. Le fait d'améliorer le processus et d'y intégrer divers éléments simplifierait les rapports que les communautés des Premières nations doivent soumettre.. (Page 16)

Financement

4. Que le ministre et les Premières nations, en collaboration avec les fonctionnaires du ministère et d'autres fonctionnaires, déterminent les coûts réels et prévus d'un système d'éducation des Premières nations intégré en accordant une attention particulière aux aspects suivants :
   - les coûts associés à la compétence des Premières nations en matière d'éducation et aux questions connexes;

- le coût de création et de maintien d'une infrastructure d'éducation au niveaux communautaire et régional chez les Premières nations;
- les coûts d'une éducation de qualité chez les Premières nations, y compris :
  - l'évaluation du degré de réussite des élèves et l'adoption de mesures pour l'améliorer;
  - l'octroi de fonds nouveaux pour compenser les inégalités et l'évolution des exigences, notamment les salaires et les avantages sociaux des enseignants et du personnel des écoles des Premières nations;
  - des installations scolaires sûres, bien équipées, bien entretenues, adaptées à la culture des Premières nations et dont l'aménagement tient compte de la réalité autochtone (p. ex. l'espace pour les parents et les anciens ainsi que pour le développement de la petite enfance);
  - de l'argent pour l'enseignement versé par des communautés des Premières nations aux provinces et territoires pour les élèves des écoles provinciales et territoriales;
  - des cours de langue et des programmes d'enseignement linguistique conçus et approuvés par les Premières nations;
  - des programmes d'études pertinents sur le plan culturel conçus et approuvés par les Premières nations pour toutes les matières;
  - des programmes d'études et des ressources conçus pour remédier aux faiblesses en mathématiques et en sciences ainsi qu'à l'analphabétisme;
  - l'élaboration de méthodes pédagogiques et d'évaluation adaptées à la culture des Autochtones.

(Page 17)

5. Qu'un seul crédit parlementaire soit établi pour l'éducation des Premières nations qui comprend tous les fonds approuvés par le Parlement pour l'éducation des Premières nations dispensé par l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. (Page 18)

6. Que tous les ordres de gouvernement veillent à ce que les élèves des Premières nations puissent compter sur des installations d'éducation de qualité. Il faut débloquer de nouveaux fonds pour les travaux de construction et de réparation qui attendent, entretenir les installations et, surtout, construire de nouvelles écoles pour donner aux élèves des Premières nations la même possibilité que les autres élèves du Canada de suivre un enseignement dans leur propre communauté. (Page 19)

Qualité de l'enseignement aux premières nations

Savoir autochtone

7. Que le Canada affirme le savoir autochtone à titre d'élément intégral et essentiel du patrimoine national du Canada que nous devons préserver et mettre en valeur au profit des Canadiens d'aujourd'hui et de ceux de demain. Sous la direction et le leadership des collectivités des Premières nations, le Canada doit collaborer avec tous les intervenants pour veiller à ce que tous les programmes et services éducatifs respectent le savoir autochtone et en fassent la promotion. (Page 21)

Langue et culture

8. Que le ministre, en pleine collaboration avec les Premières nations, élabore un projet de loi reconnaissant les langues des Premières nations comme les premières langues du Canada et, de plus, qu'il crée une fondation dotée qui veillera à ce que des ressources suffisantes soient consacrées au niveau communautaire à la prestation de programmes d'enseignement de qualité des langues et des cultures des Premières nations pour tous les élèves, autochtones et non autochtones. Cela comprendrait, à tout le moins :
   - la formation des enseignants et
   - des méthodes d'enseignement, des textes, des fonds, des édifices, du matériel et de la technologie traditionnelle et novatrice appropriés. (Page 22)

Participation des parents et de la collectivité

9. Que le Canada fournisse les ressources nécessaire à l'affirmation de la revitalisation du savoir autochtone des Premières nations dans le développement des capacités parentales, familiales et communautaires.. (Page 24)

10. Que les Premières nations et le Canada affirment l'importance de la participation des parents, de la famille et de la collectivité, basée sur un contexte non menaçant et détendu qui met les parents à l'aise pour discuter de questions scolaires, reconnaît la famille élargie, met en valeur le rôle intégral des grand-parents, fournit aux élèves des occasions de servir la collectivité, favorise le dialogue communautaire avec les jeunes et, par des mesures pratiques, amène les parents à s'engager. Le Canada doit fournir les ressources nécessaires pour appuyer les parents et les grand-parents des Premières nations afin de leur fournir des mécanismes d'appui pour traiter efficacement de cet aspect de la programmation scolaire.

(Page 24)

11. Que les aînés soient invités à participer à la planification et à la mise en oeuvre de processus concernant leur sagesse et leur rôle de conseillers professionnels. (Page 24)

Développement de la petite enfance

12. Que le gouvernement fédéral s'engage à financer des programmes universels de développement de la petite enfance pour les Premières nations. (Page 25)

13. Que les Premières nations, avec l'appui du gouvernement fédéral, élaborent des stratégies communautaires relatives à toute la gamme des services à la petite enfance en se fondant sur des principes et des points de repère autochtones. Cela devrait inclure l'élaboration de stratégies d'intervention rapide, un processus de communication et l'intégration des constatations dans l'élaboration des programmes. (Page 25)

Éducation spéciale

14. Que le ministre fournisse les ressources nécessaires à la prestation de programmes d'éducation spéciale pour répondre aux besoins des apprenants dans les écoles des Premières nations, tel qu'indiqué dans la présentation faite par l'Assemblée des Premières Nations sur l'éducation spéciale pour les Premières nations en novembre 2000. (Page 26)

15. Vu la surreprésentation des élèves des Premières nations dans les programmes d'éducation spéciale dans les écoles provinciales et territoriales, que la qualité et l'efficacité des programmes d'éducation spéciale fassent immédiatement l'objet d'une enquête conjointe,, pour qu'on puisse repérer correctement les apprenants des Premières nations, leur accorder un soutien efficace et pertinent et prendre des mesures pour garantir l'amélioration de leur rendement scolaire à long terme. (Page 27)

16. Que, sous réserve de la recommandation ci-dessus concernant les ressources nécessaires pour répondre aux besoins d'éducation spéciale, le ministre et les Premières nations effectuent tous les cinq ans un examen conjoint, sous la direction des Premières nations, de l'efficacité des programmes, des politiques et des services en matière d'éducation spéciale pour les Premières nations. (Page 27)

Éducation spéciale – douance

17. Que les Premières nations effectuent d'autres travaux de recherche en vue d'élaborer des politiques et des programmes efficaces pour l'enseignement aux apprenants doués parmi les membres des Premières nations. (Page 28)

Recrutement, formation et maintien en poste des enseignants

18. Nous reprenons les recommandations 3.5.14 à 3.5.18 de la Commission royale sur les peuples autochtones, qui portent sur :

- Élargissement des programmes de formation des maîtres (3.5.14) : La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux augmentent leur aide financière aux établissements postsecondaires afin d'appuyer les programmes existants et nouveaux de formation des maîtres autochtones, sous réserve des conditions suivantes :
  a) la preuve de l'appui des autochtones au programme;
  b) la participation des autochtones à la gestion du programme;
  c) l'inclusion d'un contenu et d'une pédagogie autochtones dans le programme;
  d) des évaluations périodiques pour s'assurer que la qualité de la formation des maîtres est conforme aux normes d'excellence attendues par les autochtones.

- Enseignants autochtones au secondaire (3.5.15) : La Commission recommande que les gouvernements canadiens, les autorités scolaires autochtones, les établissements secondaires, et les programme de formation des maîtres adoptent des stratégies multiples pour augmenter sensiblement le nombre d'autochtones dans l'enseignement secondaire, en prenant notamment les mesures suivantes :
  a) la promotion des carrières dans l'enseignement secondaire pour les autochtones;
  b) l'accès accru à la formation professionnelle en vue de l'enseignement secondaire, par exemple des cours donnés au niveau communautaire et des programmes de facilitation correspondants;
  c) des mesures d'encouragement financier aux étudiants.

- Formation des maîtres accessible dans les collectivités (3.5.16) : La Commission recommande que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux apportent un soutien afin d'augmenter le nombre d'autochtones qui reçoivent une formation de maîtres
  a) en augmentant le nombre des programmes de formation des maîtres fournis directement dans les collectivités;
  b) en s'assurant que les étudiants de chaque province et territoire ont accès à ces programmes.

- Plans de carrière (3.5.17) : La Commission recommande que les programmes de formation des maîtres, en collaboration avec les organisations autochtones et les organismes gouvernementaux qui parrainent la formation professionnelle et paraprofessionnelle, adoptent une approche globale de la formation des éducateurs, en élaborant des plans de carrière depuis la formation des paraprofessionnels jusqu'à la reconnaissance professionnelle dans les carrières de l'éducation :

a) qui préparent les étudiants autochtones aux divers rôles requis pour assurer le fonctionnement des système d'éducation autochtones;
b) qui offrent des possibilités de carrière dans les systèmes d'éducation provinciaux.

- Composante autochtone dans tous les programmes de formation des maîtres (3.5.18) : La Commission recommande que les provinces et les territoires exigent que les programmes de formation des maîtres :
  a) dans la formation préalable à la reconnaissance professionnelle, comprennent au moins une composante portant sur l'enseignement de matières autochtones, tant aux autochtones qu'aux non-autochtones;
  b) offrent des options de formation préalable et de perfectionnement professionnel des maîtres axées sur l'enseignement aux étudiants autochtones et sur les problèmes d'éducation des autochtones;
  c) collaborent avec les représentants des organisations ou des collectivités autochtones pour élaborer les composantes spécifiquement autochtones de leurs programmes.

(Page 30)

19. Que le ministre examine et révise immédiatement la formule appliquée aux écoles administrées par les bandes afin d'éliminer les iniquités salariales entre les enseignants des écoles des Premières nations et ceux des écoles provinciales et territoriales et qu'il accorde une gamme d'incitatifs pour encourager les enseignants à travailler dans les écoles des Premières nations..

(Page 33)

20. Que les Premières nations et leurs partenaires en éducation unissent leurs efforts pour améliorer de façon significative les conditions de travail et pour élaborer des stratégies de recrutement et de maintien en fonction afin d'accroître le nombre d'enseignants et d'autres éducateurs des Premières nations et qu'ils travaillent avec les enfants d'âge scolaire pour les encourager à adopter la profession d'enseignant. (Page 33)

Études postsecondaires

21. Que le ministre et les Premières nations travaillent avec l'Association des universités et collèges du Canada (AUCC) et les établissements à titre individuel afin d'établir des stratégies à court et à long terme visant à :
  - améliorer l'accès des étudiants des Premières nations aux programmes d'études dans toutes les disciplines;
  - obtenir une représentation équitable d'universitaires des Premières nations à titre d'administrateurs et de membres du corps professoral dans le monde universitaire;
  - établir une représentation équitable des Premières nations au sein des principaux conseils d'administration;

- accroître les possibilités pour les étudiants des Premières nations de poursuivre des études de deuxième et de troisième cycle;
- travailler en partenariat avec les Premières nations afin de mener des recherches dans le but d'améliorer les services d'éducation;
- appuyer les établissements postsecondaires existants et nouveaux des Premières nations, et faciliter le processus d'accréditation et de transférabilité. (Page 34)

22. Nous appuyons la mise sur pied d'établissements d'enseignement postsecondaires des Premières nations. Nous recommandons :
    - que les taux d'inscription et d'obtention de diplômes soient accrus dans le cas des étudiants des Premières nations poursuivant des études postsecondaires;
    - que de nouvelles ressources financières soient affectées pour répondre à la demande d'étudiants inscrits à des programmes de formation de niveau postsecondaire, d'éducation des adultes et d'éducation professionnelle;
    - que les programmes d'études postsecondaires et d'éducation et de formation des adultes des Premières nations soient financés à des niveaux tenant compte de l'inflation et de l'accroissement des coûts d'inscription. (Page 34)

Racisme

23. Que le Canada reconnaisse que le racisme et la discrimination dirigés vers les peuples des Premières nations constituent un problème national qu'il faut régler immédiatement. De plus, compte tenu de la Déclaration de réconciliation que la ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a faite le 7 janvier 1998, le Canada, en collaboration avec les Premières nations, doit examiner l'ensemble des politiques et des pratiques ministérielles pour y éliminer celles qui sont jugées empreintes de discrimination et de racisme. (Page 36)

24. Les écoles peuvent jouer un rôle crucial dans la transformation de la relation qui existe entre les Premières nations et la société canadienne. Les écoles doivent s'opposer vivement au racisme personnel, institutionnel et systémique dirigé vers les étudiants, les parents et les enseignants des Premières nations. Que de la formation obligatoire et des ressources soient offertes à tous les enseignants, les administrateurs, les conseillers scolaires et les employés de soutien pour traiter la question du racisme (avant leur entrée en fonction et par la suite). Que des programmes et des ressources, surtout ceux qui portent sur la défense des droits, soient établis et mis en oeuvre pour aider les étudiants des Premières nations et leurs parents à faire face au racisme. (Page 36)

25. Les peuples autochtones font partie intégrante de la toile sociale canadienne. Que des programmes d'études dans toutes les disciplines et à tous les niveaux soient établis et mis en oeuvre pour tenir compte de ce fait. (Page 37)

Rôle du MAINC

26. Que le Canada et les Premières nations entreprennent un processus conjoint visant à examiner le rôle que le Canada joue aux plans régional et national en matière d'éducation des Premières nations, processus qui toucherait :

- les droits des Premières nations issus des traités;
- les politiques et la législation du MAINC;
- la validation du mandat des Premières nations, afin qu'elles assument la responsabilité pour l'éducation;
- le rôle de promotion du MAINC, qui doit encourager les autres ministères à combler les lacunes dans l'éducation des Premières nations;
- la diminution du rôle du MAINC en matière d'éducation des Premières nations au fur et à mesure que les Premières nations en assument la compétence;
- la responsabilité fiduciaire pour l'éducation des Premières nations. (Page 39)

Rôle des provinces et des territoires

27. Que les Premières nations qui travaillent avec le MAINC et les provinces et territoires créent des mécanismes appropriés pour :

- assurer la reddition de comptes aux Premières nations;
- établir un régime d'éducation de qualité pour les élèves des Premières nations fréquentant des écoles provinciales et territoriales;
- assurer l'utilisation de programmes d'études et de méthodes d'enseignement culturellement pertinents;
- obtenir l'appui et la participation des aînés;
- établir des programmes d'immersion dans les langues des Premières nations.(Page 52)

ANNEXE 1

GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'ÉDUCATION

LISTE DE MEMBRES

Deborah Jeffrey (co-présidente)
Ancienne présidente, Conseil tribal Tsimshian
Colombie-Britannique

Corinne Mount-Pleasant Jetté (co-présidente)
Université Concordia
Québec

Harvey McCue (animateur)
Entrepreneur
Ontario

Robert Beaudin
Directeur exécutif, Institut éducatif Kenjegwin Teg
Ontario

Phyllis Cardinal
Directrice, Académie Amiskawaciy
Alberta

Terry Fortin
Ancien Directeur, Conseil scolaire catholique d'Edmonton
Alberta

Darren Googoo
Directeur de l'éducation, Première nation Membertou
Nouvelle-Écosse

Laura Horton
Directrice, Programmes d'éducation postscolaire
Institut éducatif Seven Generations
Ontario

Lucy Jackson
Ancienne présidente, Conseil scolaire du Sahtu
Territoires du Nord-Ouest

Colleen Joe
Gestionnaire de l'éducation, Emploi et formation des premières nations Champagne et Aishihik
Yukon

Harry Lafond
Directeur d'éducation, la nation crie de Muskeg Lake
Saskatchewan

Gordon Martell
Directeur, Commission scolaire catholique de Saskatchewan
Saskatchewan

Edna Mason
Administratrice de l'éducation, École communauté Kitasso
Colombie-Britannique

Norbert Mercredi
Éducation, Formation et Jeunesse de Manitoba
Manitoba

Kenneth Paupanekis
Université de Brandon
Manitoba

Gilbert Whiteduck
Directeur de l'éducation, Conseil d'éducation Kitigan Zibi Education
Québec

ANNEXE 2

RAPPORTS COMMANDÉS PAR LE GTNMÉ

Early Childhood Development – Models and Studies. Sarah Cox, Secrétariat du Projet de renouvellement en éducation, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Gifted Education in First Nations Education. Darren McKee et Brenda Ahenakew. Conseil tribal Saskatoon.

If Not Now, Then When? First Nations Jurisdiction over Education: A Literature Review. Nancy A. Morgan, avocate-procureur, document préparé pour le *First Nations Education Steering Committee*.

Indigenous Knowledge and Pedagogy in First Nations Education - A Literature Review with Recommendations. Marie Battiste, Ph. D, directrice, Institut Apamuwek.

Infrastructure and Funding in First Nations Education - A Literature Review and Summary Recommendations. Robert Breaker, Buffalo Signal Associates.

Literature Review - Language and Culture. Mary Joy Elijah, M. Ed., Confédération nationale des centres culturels.

Literature Review on Racism and the Effects on Aboriginal Education. Verna St.-Denis, Université de la Saskatchewan, et Eber Hampton, Saskatchewan Federated Indian College.

Neuroscientific Research and Education - An Overview for the Education Working Group. Jim Muckle.

A Review of First Nations Special Education Policies and Funding Directions within the Canadian Context. Gerry Hurton, B. Ed., M. Ed. Saskatchewan Federated Indian College.

The Role of Parental and Community Involvement in the Success of First Nations Learners: A Review of the Literature. Barbara Kavanagh, directrice, recherche et écoles des Premières nations, *First Nations Education Steering Committee*.

Teacher Recruitment, Training and Retention: Implications for First Nations Teachers' Education. Jo-ann Archibald, Michelle Pidgeon, Shelley Janvier, Heather Commodore et Rod McCormick, Université de la Colombie-Britannique.

ANNEXE 3
GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL DU MINISTRE SUR L'ÉDUCATION

PARAMÈTRES

Objectif :

Le Groupe de travail national du ministre sur l'éducation offrira au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien des options quant aux stratégies et mesures requises pour encourager l'excellence en matière d'éducation élémentaire et secondaire chez les Premières nations, pour reconnaître certains succès en matière d'éducation chez les Premières nations et réduire l'écart entre les résultats scolaires des étudiants des Premières nations et des autres étudiants canadiens. Les travaux de ce groupe de travail seront au centre de l'initiative de renouvellement de l'éducation du ministre, et ouvrira la porte à l'input et à la participation active des citoyens et des leaders des Premières nations.

Mandat et champ d'activité du groupe de travail

Le groupe de travail national du ministre siégera de juin 2002 à décembre 2002.

Le groupe de travail présentera au ministre des Affaires indiennes un rapport final contenant des constatations tirées de recherche pré-existante sur l'éducation élémentaire et secondaire des Premières nations dans les six domaines suivants :

1. Direction légale et en matière de compétence);
2. la pédagogie, le développement des curriculum et la mesure des résultats académiques, la formation professionnelle des enseignants et l'éducation spéciale;
3. le recrutement, le maintien en poste des enseignants, et la formation à distance;

4. la culture et la langue autochtones, et l'emprise des communautés, des parents et des jeunes;
5. le développement de la capacité institutionnelle en éducation des Premières nations, ce qui inclut l'infrastructure, les normes, la gestion de la collecte de données et l'attribution des ressources financières; et,
6. l'éducation de la petite enfance.

Pour pouvoir le faire, le groupe devra examiner les études et rapports existants sur l'éducation des Premières nations et à l'éducation des autres Canadiens et il commandera, au besoin, des études et rapports supplémentaires. Le groupe de travail pourra demander l'avis de spécialistes extérieurs du domaine de l'éducation et de sujets connexes pour présenter ses conclusions.

À mesure que son travail évolue, le groupe de travail pourrait décider d'examiner d'autres domaines, y compris les liens avec d'autres initiatives connexes, tant fédérales que provinciales. Bien que le travail du groupe de travail portera directement sur l'éducation élémentaire et secondaire, il pourra toucher des questions concernant l'éducation post-secondaire, notamment le besoin d'établir des meilleurs liens entre les établissements post-secondaires et les écoles des Premières nations, la formation des enseignants, l'éducation en tant que carrière, la recherche universitaire dans le domaine et de l'éducation autochtone.

Produits livrables

Le groupe de travail présentera ses constatations préliminaires au ministre à la mi-octobre 2002.

Le groupe de travail présentera son rapport final à la fin de décembre 2002.